

VILLE DE SARREGUEMINES
PROCES VERBAL

DE LA 42^{ème} SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la 41^{ème} séance du Conseil Municipal du 19 mai 2025
2. Composition du conseil communautaire de la CASC fixée dans le cadre d'un accord local
3. Lettre d'intention en faveur de la conclusion d'une convention Armées / Collectivités locales
4. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget principal
5. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Parcs de Stationnement
6. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Lotissements
7. Affectation des résultats 2024
8. Vote d'une AE-CP pour le nettoyage des locaux (écoles et hôtel de ville)
9. Actualisation de l'état des effectifs permanents_01/07/2025
10. Carte scolaire 2025/2026
11. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération Moselle Jeunesse 2025
12. ~~Subvention complémentaire à l'association Sarreguemines JUMP~~
13. Convention de groupement de commande - Mise en souterrain des réseaux avenue de la Blies et rue Emile Gentil
14. Convention de servitudes avec ENEDIS relative au renouvellement de la liaison HTAS entre les postes GALLIENI et CHAMPS DE MARS sur la parcelle communale cadastrée section 72, numéro 0517
15. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)

Par convocation en date du 16 juin 2025, Monsieur Marc ZINGRAFF, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 30 juin 2025, à partir de 18 h 00 dans la salle du Conseil Municipal, pour sa 42^{ème} séance plénière.

Étaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Marc ZINGRAFF,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VÖLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration :

- Audrey LAVAL à Christiane HECKEL
- Nicole MULLER-BECKER à Marc FELD

Était non excusé : Eric BAUER

Etaient également présents pour les services : Mesdames et Messieurs EBERHART, Directeur Général des Services, KRUCHTEN, Directeur Général Adjoint des Services, KIEHL, Directeur des Services Techniques, KACED, Directeur de Cabinet, ATAMANIUK, Directeur des Affaires Culturelles, ALBERTUS, Directeur Vie Associative et Administration Générale, BITSCH, Directeur de la Communication, CAMILLO, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, DEDDOUCHE, Directrice des Finances, DORMOY, Directrice des Ressources Humaines, HANRIOT-FEY, Responsable du Service des Marchés Publics, HOFFMANN, Responsable du Service Education, ROTH, Responsable du Service Jeunesse, GIORGIEVIC, Responsable du Service Vie des Assemblées/Accueil/Courrier.

Monsieur Maxime TRITZ procède à l'appel des conseillers municipaux.

Après l'appel des conseillers municipaux effectué par Maxime TRITZ, désigné secrétaire de séance, **Monsieur le Maire** propose "de marquer par une minute de silence notre hommage à deux personnes. Tout d'abord, au jeune gendarme de l'escadron mobile de Sarreguemines qui est décédé vendredi dernier, nos condoléances à toute sa famille. Nos condoléances également à toute sa famille et surtout à son épouse Catherine en ce qui concerne le décès de Jean-Luc WILL qui a été notre interlocuteur en tant que journaliste et en tant qu'ancien chef d'agence des DNA sur notre territoire pendant de très longues années. Nos condoléances à leur famille et je vous propose de les marquer, nos condoléances, par une minute de silence. Je vous remercie.

On va poursuivre en évoquant ce qui concerne la canicule. Les prévisions en fin de semaine se sont précisées, des mesures de protection aujourd'hui sont prises, décidées, déjà mises en place en direction des seniors, des enfants, portées essentiellement par le CCAS de Sarreguemines avec nos services. Deux actions concrètes, simplement sans être exhaustif, mais le dispositif de relance des appels aux personnes âgées qui sont inscrites sur le registre canicule. Avec les années on a une expérience sur cette question qui se reproduit cette fois-ci, alors en hiver c'est quelquefois le froid, en été c'est le chaud. Il y a des personnes plus vulnérables, il faut être à leur écoute et les suivre. Les services du CCAS seront présents sur le marché pour une sensibilisation, pour organiser aussi la distribution d'eau ... donc je crois que rien n'est de trop pour qu'on puisse veiller à ce que ça se passe bien en ce moment. D'après la météo la canicule ne va pas être si longue que ça puisque dès mercredi, jeudi, quelques pluies viendront rafraîchir l'atmosphère mais d'ici là, il faut prendre les mesures qui s'imposent. De la même manière pour les jeunes dans les écoles, sur les deux journées d'aujourd'hui et de demain, il a été décidé en bonne intelligence avec l'Inspection de proposer un service adapté dans la mesure où il n'y a pas de classe. On peut proposer lorsque c'est possible l'après-midi sachant que nos ATSEM sont sur place pour veiller à ce que ceux qui n'ont pas d'autre solution, puissent voir leurs enfants pris en charge, pris en charge dans des conditions qui sont souvent plus aérées, dans la mesure où on essaie d'adapter et de s'adapter à des locaux et à l'extérieur, notamment proposer à l'extérieur de l'ombre et avec davantage de circulation d'air que dans certains bâtiments qui n'ont pas été construits forcément à une époque où on envisageait de telles températures. Bien sûr qu'on leur distribue là aussi de l'eau, des brumisateurs ...

Ensuite, dans le cadre des affaires générales, une information qui concerne nos personnels puisque vous le savez déjà, on en avait parlé que Jean-Luc EBERHART a quitté sa fonction de Directeur des Services Techniques pour prendre la Direction Générale de nos Services. A présent, c'est Yves KIEHL qui devient notre Directeur des Services Techniques, qui succède à Jean-Luc avec toute son expérience et bien sûr toute notre confiance. Pour suivre un petit peu son parcours, il a été embauché le 03 avril 1995 au grade de technicien contractuel, nommé stagiaire en 2002 au grade de technicien, titularisé le 1er juin 2003 au même grade, il avance au grade de technicien supérieur en 2006, au grade de technicien supérieur chef en 2009, au grade de technicien principal première classe en 2010, par la promotion interne au 1er juillet 2024 au grade d'ingénieur nommé DST au 1er juin 2025 sur ce même grade. Il est là et avant de lui donner la parole, je tiens quand même à faire remarquer que c'est dans notre collectivité un parcours exemplaire et exceptionnel".

Monsieur Yves KIEHL : "Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. À mon tour, je tiens à remercier sincèrement pour la confiance à travers cette nomination, Monsieur le Maire, le Premier Adjoint, Monsieur SCHWARTZ, Monsieur DIETSCH ainsi que l'ensemble de mes collègues et des élus pour leur encouragement. J'ai commencé ma carrière professionnelle dans une entreprise de bâtiment bien connue à Sarreguemines. Je vais vous donner un indice, le siège de cette entreprise était situé Place Jeanne d'Arc. Depuis plus de 30 ans j'exerce à la Ville de Sarreguemines, le jury de mon entretien d'embauche était composé de Monsieur le Maire PAX, de Monsieur RISSE qui était DGS à l'époque

ainsi que de Monsieur Bruno NEISS qui était DST. Après une quinzaine d'années de service entre les techniciens, Monsieur STEINER et Monsieur EBERHART m'ont confié la direction du service Bâtiments et depuis deux ans, je suis également le chef de service des EMOP qui est géré de manière remarquable par Monsieur SARRAT. Pour moi, c'est un vrai défi de prendre ce poste de DST sachant que je sors de ma zone de confort et je suis motivé et je donnerai le meilleur de moi-même. Merci pour votre attention".

Applaudissements

Monsieur le Maire : "Merci beaucoup, je vous propose de poursuivre avec la culture avec un rapide retour sur la Fête de la Musique et la Saint Paul qui ont évidemment rencontré un énorme public. Ce sont des jours qui ont été magnifiques sans qu'il fasse encore extrêmement caniculaire. On a eu beaucoup de chance puisque c'est surtout après que ça a commencé. Déjà hier, un petit peu quand même, mais avec une influence record dont on peut être fier. Je pense à tous ceux qui ont organisé ces moments festifs. Toujours difficile d'évaluer le public, on me dit entre 50 et 60 000 personnes sur trois jours. Pour l'avoir suivi quasiment depuis que cette fête existe, je crois que nous étions près de moments records. Donc je voudrais exprimer toute ma reconnaissance aux forces de police, aux pompiers, aux différents services d'ordre, à ceux qui ont veillé aussi à la sécurité civile et dans les rues, à nos personnels, aux personnels municipaux aussi, à tous les bénévoles qui se sont joints à nous pour que ce soit un moment de réussite comme on a pu le partager. Voilà donc un grand merci à tous les acteurs de ce moment-là.

Un autre moment dans le domaine de la culture qui m'est cher. Il va donner lieu à quelques images pour que vous puissiez vous rendre compte de l'exploit que cela représente et de la belle symbolique que cela véhicule puisqu'il s'agit d'une démarche qui allie, ce qui peut relever du social et ce qui relève de la musique et donc de la culture. C'est la culture au service du social ou c'est le social en relation avec la culture, on le prendra dans le sens qu'on veut, c'est dire la complémentarité de ce dont on va vous parler maintenant. Il s'agit du projet DEMOS et ce sont les deux adjointes, Christine MARCHAL et Bernadette NICKLAUS qui vont nous en parler et nous commenter ces quelques images parisiennes".

Madame Bernadette NICKLAUS indique que Christine MARCHAL pourra commenter les images parisiennes ayant fait le déplacement. "A l'origine, c'était un challenge entre le social et la culture qui s'est bien goupillé en fin de compte". Elle présente Virginie, chef de projet et Anaëlle, animatrice qui s'occupe des quinze jeunes qui apprennent le violon et l'alto. "Anaëlle, en tant qu'animatrice, a bien voulu apprendre l'instrument et elle accompagne les jeunes à chaque séance. C'est un travail formidable et pour Paris, Christine pourra nous en parler".

Madame Christine MARCHAL : "Oui, je veux rajouter qu'il y a à côté Jean-Charles REGIN, professeur au Conservatoire et qui intervient dans le projet DEMOS. C'est simplement pour revenir en arrière. Il y a deux ans, Sarreguemines a adhéré au dispositif DEMOS. Ça n'a pas été simple de le mettre en place et je remercie beaucoup le CCAS et toute l'équipe et aussi le professeur du conservatoire qui est là de s'être engagé dans ce projet puisque vous avez vu des images effectivement de plusieurs choses. Les enfants ont joué le week-end de la fête de la musique à la Philharmonie de Paris et la musique que vous avez entendue, ce sont les quatorze enfants du projet de Sarreguemines qui sont impliqués. Je vais laisser la parole, je pense qu'Anaëlle et Jean-Charles vont en parler très bien, c'est à la fois un projet pour la qualité musicale, mais il y a surtout tout ce qui est autour, c'est tout ce qu'on apprend quand on est dans un orchestre, c'est la rigueur, c'est un travail d'équipe et je trouve qu'aujourd'hui c'est tellement important de travailler ensemble en projet, c'est apprendre la patience, c'est apprendre l'exigence, la rigueur. Vous les avez salués, vous les avez vus salués, c'est un projet très complet, mais je ne veux pas parler plus longtemps parce que je pense qu'on va laisser la parole aux principaux concernés. En tout cas merci à eux".

Anaëlle SZCEZESNOWSKI : "Oui, Bonjour, alors moi je suis référente sociale du projet DEMOS donc j'accompagne les enfants lorsqu'ils ont atelier le lundi et le mercredi et tout au long de l'année, on se prépare justement à un concert de fin d'année. L'année dernière nous étions à l'Arsenal et cette année on a joué à l'occasion de la fête de la musique à la Philharmonie de Paris et c'était notamment le 15ème anniversaire de DEMOS. Et ce voyage a été une très grande réussite. Les enfants remplis de joie et l'émerveillement des familles ont été une vraie satisfaction pour tout le CCAS de voir l'évolution des enfants qui, comme l'a rappelé Madame MARCHAL, se sont entraînés seulement deux années pour produire un aussi beau concert".

Monsieur Jean-Charles REGIN : "Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire de m'avoir invité. Donc moi je parle ici, non pas en tant que professeur du Conservatoire puisque je suis directement employé par DEMOS, mais il est vrai que je suis professeur au Conservatoire et je suis Sarregueminois également. En fait, ce projet DEMOS, il s'est installé à Sarreguemines il y a deux ans. Il a abouti par ce magnifique concert à la Philharmonie de Paris. La cérémonie de Paris, salle Boulez, c'est l'une des plus prestigieuses, voire des plus belles salles au monde donc pour ces enfants qu'on a été chercher ou qu'on a été démarcher dans des quartiers particuliers avec une connotation sociale évidente, c'est une expérience qui est absolument insurclassable par tout autre établissement. À savoir que ces enfants qui n'ont pas accès naturellement à la musique qu'on propose dans les Conservatoires se sont appropriés non seulement, comme le disait un peu Christine, cette musique, mais aussi toute la discipline qui va avec. Je retiens, par exemple, de ce week-end à Paris qui pour moi était une expérience vraiment fantastique, je retiens quand même une chose et très curieusement ce n'est pas l'aspect musical, c'est le moment avant d'entrer sur scène c'est-à-dire qu'on avait 90 gamins d'un côté de la porte, en ligne, chacun avec son instrument, l'archer dans la main droite, l'instrument dans la main gauche et pendant les cinq, dix minutes, on était derrière la porte, c'est long cinq, dix minutes pour des enfants. On entendait une mouche voler. En 20 ans d'expérience, je n'ai jamais vu ça. Et ensuite, c'est l'arène romaine qui s'ouvre, les gladiateurs pénètrent dans l'arène et c'est un moment absolument extraordinaire. Et je tiens à dire aussi que lorsque le concert était terminé, on est allé dans la salle de déballage, les gamins étaient heureux à un point inouï, à tel point que deux, trois sont même venus me dire, c'est la plus belle chose que j'ai faite dans ma vie. Tout ça, c'est un petit peu pour encourager la multiplicité, la possibilité multiple de l'apprentissage artistique sur un territoire comme Sarreguemines et de se poser la question de savoir, tiens, comment on pourrait faire évoluer tout ça dans les années à venir, avoir un projet peut être politique, lié à l'apprentissage musical et plus largement culturel".

Monsieur le Maire remercie Monsieur REGIN.

Monsieur Mathias CAMILLO : "Quoi dire après tout ça. C'est vrai que je m'intéresse souvent au versant social et on a tendance à très rapidement gommer tout ça parce que ce sont des enfants qui côtoient nos équipes, qui côtoient des professionnels, et qui apprennent extrêmement bien et on voit le résultat finalement. Je n'ai pas vu grand-chose de social sur ce joli concert et c'est un petit peu l'objectif qu'on a tous. Donc on s'en félicite et je remercie tout le monde d'avoir contribué à ce beau projet".

Monsieur le Maire : "Il me reste à remercier tout le monde en commençant par vous. Je pense que c'est une décision qui avait été prise à l'unanimité de toutes les composantes de notre Conseil Municipal. Et quand on voit le résultat, je trouve que c'est quand même assez impressionnant, que de passer à cette démarche vraiment culturelle, se retrouver à la Philharmonie de Paris. Et pour avoir discuté un petit peu avec les familles, c'est une fierté qui dépasse même du cadre des enfants eux-mêmes, qui est la fierté de toute une famille de se retrouver-là".

Madame Bernadette HILPERT : "Je pense que d'après ce qui vient d'être exprimé par les différentes personnes, ce que j'en retiens c'est à nous, dans notre rôle de conseil municipal, d'essayer de regarder politiquement, c'est-à-dire comment il peut y avoir des dispositifs de cette nature-là qui peuvent être démultipliés parce que DEMOS, on le connaît, ça a été fait ailleurs. Enfin, je l'ai vu avec celle qui a un peu initié tout cela mais c'est ce pari de dire que si on donne l'accès, si on fait des services publics qui donnent accès à des jeunes de toutes conditions et qu'on met les conditions nécessaires pour que ces jeunes puissent y accéder il y a des possibilités énormes, donc je pense que ça nous interpelle. C'est à nous de faire la politique et de dire qu'est-ce qu'on met en place comme dispositifs pour élargir parce que c'est quatorze enfants, tant mieux pour eux, mais je pense qu'il y en a beaucoup d'autres qui seraient très heureux de pouvoir vivre la même chose dans ce dispositif-là ou dans d'autres sur d'autres disciplines. On le voit dans le sport aussi, c'est un petit peu la même chose, merci".

Monsieur François BOURBEAU : "C'est un projet que je trouve formidable qui rentre à 100 % dans les valeurs que je défends. Quand vous l'aviez présenté au Conseil d'Administration du CCAS, ça avait été voté aussi à l'unanimité. La question que j'ai c'est aujourd'hui quid, que va-t-il se passer pour ces quatorze enfants qui ont vécu deux années formidables, qui ont connu la scène ? Est-ce qu'ils vont avoir la possibilité de poursuivre, est-ce qu'ils ont les moyens de poursuivre cette expérience et nous en tant qu'élus ce serait peut-être bien aussi si jamais il y a des problèmes budgétaires ou autres, de leur donner un petit coup de pouce pour que cette passion qui est née à travers ce projet DEMOS puisse aller encore un peu plus loin et qu'on rende encore plus heureux ces enfants. Et comme le disait Bernadette, pourquoi ne pas aussi réfléchir à des dispositions pour élargir ce scope. On a la chance

d'avoir un Conservatoire qui est reconnu avec d'excellents professeurs, donc je pense que là on a donné déjà un premier coup de marteau dans le clou et je pense qu'il faut aller encore un peu plus loin et continuer à enfoncer le clou".

Madame Christine MARCHAL : *"Alors un projet DEMOS c'est trois années, donc l'année prochaine ils seront encore dans le même dispositif avec les mêmes encadrants. Il faut quand même préciser, Jean Charles ne le lit pas, mais il y a toute une formation très rigoureuse de DEMOS côté pédagogie, et que ce soit également du point de vue social, il y a des réunions tous les mois, des formations ... C'est vraiment très encadré et Jean Charles a aussi précisé que ça lui a apporté beaucoup de choses dans la pédagogie mais ça c'est un autre sujet. Pour répondre précisément, l'année prochaine c'est la fin du cursus et on va déjà réfléchir, nous, non pas parce qu'évidemment les enfants qui veulent poursuivre au Conservatoire bien sûr ils seront accueillis avec grand plaisir, on va réfléchir sur la manière de comment est-ce qu'on passe d'une pédagogie de groupe très spécifique, très travaillée à la pédagogie du Conservatoire. Mais je n'ai aucun doute sur la flexibilité des enseignants puisqu'en plus on a des enseignants qui auront fait le cursus donc d'un point de vue pédagogique ça va fonctionner. Les instruments leur seront en fait donnés s'ils souhaitent continuer au Conservatoire. Et puis pour les frais d'inscription, je vous rappelle qu'on a également voté dans ce Conseil des tarifs très préférentiels au quotient familial. Mais si, pour ces familles, il faut accorder une gratuité, je pense qu'on le passera également sous Conseil et je pense que tout le monde sera d'accord pour favoriser l'inscription de ces enfants. Donc bien sûr on y a pensé et c'est le souhait qu'il y ait une continuité. Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question".*

Monsieur François BOURBEAU : *"C'est très bien Madame MARCHAL".*

Madame Christine MARCHAL : *"Pour d'autres dispositifs, certainement qu'il en existe d'autres, la force de celui-là c'est d'être national, c'est cinquante orchestres DEMOS, ça a une puissance, une force de frappe j'allais dire, c'est vrai, c'est une machine de guerre en fait DEMOS, mais le résultat est là. Mais on fait déjà beaucoup de choses pour la ville sur tout ce qui est projet accessibilité à la culture, ce n'est pas le moment de les développer, mais on fait déjà des choses".*

Monsieur le Maire : *"Merci Christine. Nous veillerons tous ensemble à la continuité de ce type d'opération. Encore une fois, merci à tous ceux qui ont œuvré autour de ce projet. Trois infos rapides sur la question de la culture. Tout d'abord, que la vente de la billetterie pour notre saison culturelle débutera dès demain, le 1er juillet. La deuxième info, c'est une invitation pour le 13 juillet puisque vous savez qu'à partir de 20 h 40, on mettra en place un circuit qui va nous amener à 23 h 00 au feu d'artifice. Il me reste aussi encore à vous inviter pour le 6 juillet, l'Eurodistrict fête ses 15 ans près du pont de Grosbiedersttroff, près du pont de l'amitié, pour une journée là aussi d'animation, de découverte de la question transfrontalière".*

Madame Bernadette NICKLAUS complète que le 10 juillet aura lieu le Bal de la Victoire.

Madame Bernadette HILPERT : *"Oui, dans les informations générales avant de démarrer, j'aurais souhaité avoir éventuellement un point de situation. J'ai vu dans le journal qu'on avait quelques soucis sur la crèche. Donc comme c'est un sujet qui me tient à cœur, j'aurais voulu savoir où est ce qu'on en est, ce qui se passe et quelles sont les perspectives ?".*

Monsieur le Maire : *"Bien sûr, alors Christine me complétera peut-être, mais parallèlement et même avant que la question ne soit abordée par la crèche, je rappelle que lorsqu'on abordait la question ici, vous nous aviez donné vos explications en termes de préférence de votre point de vue sur la question, nous avons expliqué les nôtres et nous nous étions engagés d'être à l'écoute, d'abord d'être extrêmement attentifs à ce qui se passe du côté de l'intérêt des enfants, du côté de l'intérêt des personnels. Et depuis ce temps-là, c'est ce que nous mettons en pratique pour être à l'écoute de ce qui se passe, dans l'intérêt des enfants et des personnels. Nous allons continuer bien sûr à accompagner ces enjeux-là dans un contexte qui est ce qu'il est, mais avec la confiance en direction de nos personnels, de nos directrices et en rappelant aux uns et aux autres leurs engagements et en veillant à ce qu'ils soient respectés".*

Madame Bernadette HILPERT : *"Non, mais moi je n'ai pas de souci par rapport aux personnels et aux directrices, je pense qu'elles font, mais si elles ont fait un préavis de grève c'est peut-être qu'il y a des soucis. Mais c'est de savoir parce que pour la commission de suivi je n'ai pas eu de réponse de la*

composition ... donc est ce qu'il y a une réunion de prévue, est ce que vous êtes en lien par rapport à un mouvement de cette nature, qui a dénoncé ? Enfin pour ce que j'en ai lu, un certain nombre de choses me semblent assez graves donc c'est par rapport aux enfants, par rapport au projet pédagogique, par rapport à leurs salaires, il y a quand même beaucoup de choses".

Monsieur le Maire : "Je reprends ce que j'ai dit là sur trois points, nous nous sommes assurés de la question qui concerne les enfants. Nous y sommes extrêmement attentifs et nous le restons, nous le resterons. Idem pour les personnels. Je rappelle que d'ailleurs, dans notre choix, la question de la confiance que nous exprimons en direction des personnels, des directrices ... c'était un des moteurs du choix que nous avons fait. C'est bien parce que nous souhaitons rester dans la continuité avec nos personnels ... Il est clair qu'il faut veiller toujours à ce que tout se passe au mieux, et c'est bien la raison pour laquelle nous sommes restés très attentifs vous pouvez le contrôler auprès d'eux sur toute cette période-là. Je le répète, l'intérêt des enfants, l'intérêt des personnels, enfin des encadrants ... Maintenant, pour ce qui est de la continuité, le service travaille évidemment pour qu'on arrive à ce qu'on a dit, à ce qu'il y est vraiment les instances qui se mettent en place et j'espère que, dans les semaines qui viennent, nous serons en mesure cette fois-ci de proposer quelque chose qui soit dans la continuité de ce qu'on a promis, qui relève donc maintenant, à partir du moment où c'est en route et qu'un certain nombre de questions se règlent progressivement, et bien qu'on puisse aller vers un rythme de croisière".

Madame Bernadette HILPERT : "Je prends acte mais je reste sur ma faim quant à la réponse et moi je vous invite en même temps de regarder le rapport IGAS qui vient d'être publié sur la Maison Bleue qui est quand même très, très inquiétant. Ce n'est pas rien un rapport de l'IGAS et surtout pas les conclusions qui sont dedans. Sincèrement, je continue d'être inquiète et j'espère qu'on aura peut-être des nouvelles du comité de suivi ou des choses".

Monsieur le Maire : "Bien sûr, nous en sommes d'autant plus attentifs, tout simplement dans le sens des intérêts par rapport aux uns et aux autres. Comme je viens de le dire, il reste à formaliser par rapport effectivement à ces éléments structurels pour la suite".

Monsieur François BOURBEAU : "J'ai bien écouté ce que vous avez dit Monsieur le Maire, mais ce que je ne comprends pas, c'est que quand des salariés font un préavis de grève c'est qu'ils sont un peu au bout du rouleau. Ils ont épuisé un certain nombre de discussions préalables donc ce que j'aimerais savoir pour éviter que ça ne se reproduise, quels ont été les contacts, vous nous dites-vous surveillez, mais en fin de compte il y a eu un décalage entre votre surveillance et le préavis déposé".

Monsieur le Maire : "Je rappelle d'abord que comme ça a été dit avant ce n'est pas directement l'ordre du jour, c'est vous qui l'avez demandé, donc je réponds aux questions. Bien sûr que nous ne sommes pas restés les bras croisés, nous accompagnons, je le dis, c'est la troisième fois que je le répète, nous sommes attentifs, nous écoutons, nous regardons, nous conseillons, nous intervenons, mais nous ne sommes pas l'employeur. Ce que nous faisons, nous faisons un vrai travail. Je vous ai invité à vous renseigner à ce sujet si ma parole ne suffit pas. Nous ne sommes pas inactifs dans la question, et vous évoquiez Madame HILPERT, le rapport de l'IGAS. Nous en sommes d'autant plus attentifs parce que, je le répète, ce qui s'y passe nous importe. Les personnels nous importent, je le répète là aussi, puisque c'est à eux que nous avons décidé de faire confiance avant tout. Evidemment, tout doit être suivi aujourd'hui, c'est comme ça. Maintenant, il se peut aussi, je le dis comme ça, qu'il y ait d'autres enjeux en place et que ce n'est pas l'espace de faire de la politique, même si la politique sait défendre les options sociétales qui sont les nôtres. Madame HILPERT nous l'expliquait la dernière fois, je comprends ça fort bien, et je vous réponds juste pragmatiquement que nous sommes attentifs à la situation et que nous la suivons mais nous ne sommes pas aujourd'hui l'employeur donc ça suppose une manière de faire, une manière d'être qui soit respectueuse des textes et des lois envers tout le monde. Mais évidemment que nous prenons la question très à cœur. Je vous propose de revenir à notre sujet parce que je n'ai pas tout à fait fini.

Mais en cette fin d'année, il se passe toujours beaucoup de choses dans la vie associative, sportive. Vous évoquiez Madame HILPERT le sport tout à l'heure. On a eu de très beaux moments aussi, notamment au moment de jubilé d'Aurélië MULLER le 7 et le 8 juin, le même jour la course contre le cancer. Cela a constitué de très beaux moments partagés sur notre territoire. Idem pour la course cycliste TROFEO il y a peu. Je rappelle que c'est la course cycliste des espoirs mondiaux présents à Sarreguemines. C'est à mon sens quelquefois encore trop peu connu. Il faudra qu'on communique davantage autour de ce moment-là, mais de très beaux rendez-vous à venir au mois d'août. La Boucle

des Faïenciers qui nous montre que quelque part la Sarre est quand même bien plus propre à la natation par rapport à un certain nombre d'années en arrière. Enfin de beaux moments sportifs qu'on a pu connaître ou qu'on va connaître encore.

À propos de la vie familiale et sociale dans notre ville, j'attire votre attention sur une maquette qui se trouve au fond, là-bas. C'est une maquette qui a été réalisée dans le cadre de la Semaine des Arts 2025 du 2 au 6 juin au Casino par l'école maternelle Victor Hugo, classes de petites, moyennes et grandes sections, les classes de Madame BIRKER et qui représente le quartier de leur école. Une belle production d'écoliers qui s'interrogent sur l'urbanisme de leur quartier et c'était une belle opération de proximité citoyenne.

Et sur le plan participatif aussi les consultations citoyennes qui ont déjà eu lieu ces dernières années dans certains de nos quartiers qui sont programmées pour une restitution le 8 et le 9 juillet avec la Sous-Préfecture, avec nos partenaires et les habitants dans le cadre de la Politique de la Ville.

Et avant d'entrer dans l'ordre du jour, vous avez sur votre table la brochure de la saison culturelle, le "Refllet", comme c'est l'usage en cette saison.

Peut-être aussi, je le rappellerai, une erreur matérielle s'est glissée dans le rapport et le projet de délibération au point n°3. Je l'expliquerai au moment où j'y serai puisqu'il ne s'agit pas d'autoriser à signer mais de valider une signature qui a déjà eu lieu".

1. Approbation du procès-verbal de la 41ème séance du Conseil Municipal du 19 mai 2025

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la 41ème séance du Conseil Municipal du 19 mai 2025.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Marc ZINGRAFF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE,

Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX,
Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER,
Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

1 abstention(s) :
Bernadette HILPERT

- D'approuver le procès-verbal de la 41ème séance du Conseil Municipal du 19 mai 2025.

2. Composition du conseil communautaire de la CASC fixée dans le cadre d'un accord local

L'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales dispose que les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent se prononcer par voie de délibération, au plus tard le 31 août précédant le renouvellement général des conseils municipaux, sur un accord local de répartition des sièges au sein du conseil communautaire, en lieu et place des règles de droit commun.

La faculté de procéder à une répartition différente de celle prévue par le législateur des sièges communautaires, entre les communes, permet ainsi de répondre davantage aux intérêts locaux des collectivités tout en assurant une représentativité renforcée en prenant en compte la population de chacune.

A défaut d'accord local, l'application de la clé de répartition prévue par l'article précité, conduirait à un organe délibérant de soixante-dix conseillers communautaires contre les quatre-vingt actuels et engendrerait donc une baisse de représentativité des collectivités les plus importantes démographiquement.

A titre de rappel, un accord local avait déjà porté le nombre de sièges à quatre-vingt dès le 1^{er} janvier 2017 lorsque la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs avec la CASC est entrée en vigueur, puis a été reconduite lors du renouvellement de l'assemblée suite aux élections municipales de 2020.

L'accord proposé ce jour, qui a été approuvé par délibération de la CASC, le 15 mai 2025, prévoit de maintenir l'équilibre de représentativité actuel et de fixer à quatre-vingt le nombre de conseillers communautaires au conseil communautaire et de répartir les sièges de la manière suivante :

TABLEAU 1	
Communes	Nombre de sièges
Sarreguemines	22
Sarralbe	5
Grosbliedersstroff	4
Puttelage-aux-Lacs	3
Woustviller	3
Hambach	3
Rouhling	2
Willerwald	2
Neufgrange	2
Hundling	2
Rémelfing	2
Holving	2
Sarreinsming	2
Rémering-lès-Puttelage	2
Bliesbruck	1
Saint-Jean-Rohrbach	1

Wiesviller	1
Loupershouse	1
Zetting	1
Hilsprich	1
Lixing-lès-Rouhling	1
Le Val-de-Guéblange	1
Ippling	1
Kalhausen	1
Wittring	1
Woelfling-lès-Sarreguemines	1
Grundviller	1
Blies-Guersviller	1
Siltzheim	1
Frauenberg	1
Blies-Ébersing	1
Ernestviller	1
Kappelkinger	1
Guebenhouse	1
Richeling	1
Nelling	1
Hazembourg	1
Kirviller	1
TOTAL	80

A défaut de parvenir à un accord, la répartition des sièges s'opérerait de la manière suivante, en fonction de la population municipale de chaque collectivité (données INSEE 2025) :

Communes	Population municipale INSEE 2025	Nombre de sièges – Projection 70 élus	Différences de sièges entre les deux scénarios
Sarreguemines	20 324	21	-1
Sarralbe	4 386	4	-1
Grosbliederstroff	3 322	3	-1
Puttelange-aux-Lacs	3 058	3	
Woustviller	2 822	3	
Hambach	2 787	3	
Rouhling	1 965	2	
Willerwald	1 519	1	-1
Neufgrange	1 349	1	-1
Hundling	1 344	1	-1
Rémelfing	1 308	1	-1
Holving	1 265	1	-1

Sarreinsming	1 206	1	-1
Rémering-lès-Puttelange	1 034	1	-1
Bliesbruck	976	1	
Saint-Jean-Rohrbach	963	1	
Wiesviller	908	1	
Loupershouse	899	1	
Zetting	856	1	
Hilsprich	840	1	
Lixing-lès-Rouhling	810	1	
Le Val-de-Guéblange	798	1	
Ippling	790	1	
Kalhausen	779	1	
Wittring	741	1	
Woelfling-lès-Sgms	697	1	
Grundviller	661	1	
Blies-Guersviller	651	1	
Siltzheim	615	1	
Frauenberg	602	1	
Blies-Ébersing	600	1	
Ernestviller	506	1	
Kappelkinger	421	1	
Guebenhouse	415	1	
Richeling	348	1	
Nelling	262	1	
Hazembourg	155	1	
Kirviller	140	1	
TOTAL	63 122	70	-10

Le législateur accorde aux communes et EPCI, jusqu'au 31 août 2025, pour se prononcer sur l'adoption de l'accord local de répartition.

Pour que cette mesure dérogatoire soit constatée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, il convient que

- l'accord soit adopté par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci

ou

- de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.

Cette majorité devant comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Le conseil municipal est alors appelé à se prononcer en faveur de cet accord qui fixe à quatre-vingt le nombre de conseiller communautaire et que soit réparti les sièges selon les stipulations du « tableau 1 » du présent rapport.

A l'issue de la présentation du rapport par **Monsieur le Maire**, **Monsieur Marc FELD** souhaite savoir si cette position était partagée par les autres communes membres de la CASC.

Monsieur le Maire répond que l'unanimité autour de cette proposition s'est dégagée que ce soit en bureau et en séance communautaire. Également, ce point doit passer devant tous les conseils municipaux de l'agglomération et il est espéré l'unanimité également.

Monsieur François BOURBEAU : "Vous connaissez mon attachement à la loi mais cette fois-ci je vous rejoindrai sur cette position parce que je pense qu'au final c'est la démocratie qui gagne et notamment de faire participer les communes rurales à la Communauté de Communes je pense que c'est bien et d'avoir une diversité aussi en terme de représentation. Donc, j'adhère à 100% à votre proposition, et je voterai pour".

Monsieur le Maire : "Merci Monsieur BOURBEAU, d'autant plus que vous savez que le législateur en l'occurrence, a fait preuve de sagesse puisqu'il nous laisse une marge pour le raisonnement dans l'intérêt local. C'est donc effectivement dans l'intérêt de la démocratie et je vous en remercie".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURSIS-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Marc ZINGRAFF

Vu l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales permettant la répartition des sièges de conseillers communautaires dans les communautés d'agglomération par accord des conseils municipaux,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC), en date du 15 mai 2025, se prononçant sur le maintien au nombre de quatre-vingt conseillers communautaires au sein de son Assemblée délibérante et fixant la répartition des sièges par commune membre,

Considérant que la répartition des sièges proposée par la délibération de la CASC, en date du 15 mai 2025, respecte les modalités posées par le 2° du I. de l'article L. 5211-6-1 du code susvisé

Considérant que dans les communautés d'agglomération, l'accord doit être adopté par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Considérant que la répartition des sièges par accord local doit être effectuée avant le 31 août 2025, à défaut, celle-ci est effectuée selon la clé de répartition de droit commun qui porterait le nombre de conseillers communautaires de la CASC au nombre de soixante-dix.

Considérant que la répartition actuelle de quatre-vingt sièges au sein de l'Assemblée délibérante de la CASC entre les communes membres permet une bonne représentativité de chacune et assure la préservation de leurs intérêts territoriaux de manière équitable.

Décide 34 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- de valider l'accord local fixant à quatre-vingt (80) le nombre de sièges du conseil communautaire de la CASC
- de répartir comme suit le nombre de sièges communautaires entre les communes membres après le renouvellement des conseils municipaux de mars 2025 :

Communes	Nombre de sièges
Sarreguemines	22
Sarralbe	5
Grosbliedestroff	4
Puttelange-aux-Lacs	3
Woustviller	3
Hambach	3
Rouhling	2
Willerwald	2
Neufgrange	2
Hundling	2
Rémelfing	2
Holving	2
Sarreinsming	2
Rémering-lès-Puttelange	2
Bliesbruck	1
Saint-Jean-Rohrbach	1
Wiesviller	1
Loupershouse	1
Zetting	1
Hilsprich	1
Lixing-lès-Rouhling	1
Le Val-de-Guéblange	1
Ippling	1
Kalhausen	1

Wittring	1
Woelfling-lès-Sarreguemines	1
Grundviller	1
Blies-Guersviller	1
Siltzheim	1
Frauenberg	1
Blies-Ébersing	1
Ernestviller	1
Kappelkinger	1
Guebenhouse	1
Richeling	1
Nelling	1
Hazembourg	1
Kirviller	1
TOTAL	80

- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

3. Lettre d'intention en faveur de la conclusion d'une convention Armées / Collectivités locales

Depuis 2022, la conclusion de conventions entre le ministère des Armées et les collectivités locales tend à se développer.

Ces partenariats visent, d'une part, à formaliser les relations entre les parties, et d'autre part à renforcer une logique de coopération. Ils ont notamment pour objectif de faciliter l'insertion des militaires et de leurs familles dans les territoires, ainsi que de renforcer la force morale de la jeunesse vis-à-vis de la défense nationale en développant un esprit civique et citoyen. Dans une telle logique de coopération, la commune souhaite marquer le soutien qu'elle entend apporter au 16^e bataillon de chasseurs à pied de Bitche, tout comme entend l'exprimer la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (CASC).

Il est donc proposé de formaliser le principe d'un projet de partenariat de la commune avec le 16^e bataillon de chasseurs à pied de Bitche par la signature d'une lettre d'intention. Les actions concrètes à mettre en œuvre feront l'objet d'un travail partenarial préalable à la signature de la convention, associant le ministère des Armées, la CASC et la Ville de Sarreguemines. Les mesures ainsi déterminées poursuivront les objectifs d'accompagnement et d'intégration des militaires et de leurs familles sur le territoire (logement, accueil petite enfance, reconversion professionnelle etc.), et de développement de la force morale de la jeunesse (devoir de mémoire, éveil aux questions de défense...).

Il est proposé au Conseil municipal de matérialiser cet accord de principe par l'émission d'un avis favorable à la signature de la lettre d'intention jointe au présent rapport.

Monsieur le Maire expose le rapport et souligne qu'en réalité il est proposé "aujourd'hui de valider la signature d'une lettre d'intention, celle de l'intention de signer dans un an cette fois-ci, une véritable convention avec le 16^e Bataillon de Chasseurs à pied de BITCHE. Une convention entre le Ministère des Armées et les collectivités locales, dont la nôtre. Dans quel but ? Bien, il s'agit de convenir de partenariat pour soutenir, pour valoriser l'engagement, l'intégration des militaires et de leur famille aussi, sur notre territoire, avec nous, parmi nous. Le contenu exact de la Convention ? Bien, on a un an pour finaliser, on sait que d'un côté il y aura des mesures, des actions pour faire connaître leur engagement, leur métier, en relation avec la défense notamment dans un contexte actuel où il en est beaucoup

question, faire connaître ce métier, ce travail, et l'importance que ça peut avoir sur notre territoire. Et puis d'un autre côté aussi pour eux-mêmes, comme pour leur famille, pouvoir intervenir en matière de culture, en matière de sport, en matière de scolarité pour les enfants, en matière d'hébergement et de logement, bref, faire en sorte qu'ils se sentent bien sur notre territoire. C'est aussi une question d'attractivité de notre territoire au sens très large et je pense que c'est là aussi quelque chose qui est extrêmement intéressant, qu'il est extrêmement intéressant de partager sur notre territoire au sens large. Et notamment, c'est aussi l'occasion de souligner la bonne collaboration avec le Pays de Bitche voisin. Je rappelle que 35 % des emplois sur la Ville de Sarreguemines et sur ses zones viennent du Pays de Bitche. Donc, il me semble que la synergie entre le Pays de Bitche et notre territoire doit être entretenue et là nous avons une excellente occasion pour montrer notre attachement à la présence de l'armée à BITCHE".

Madame Bernadette HILPERT : "Je pense que le principe il peut être intéressant, c'est juste les modalités de la convention, elle va se construire entre les différents acteurs, la Ville, la CASC et le 16ème bataillon".

Monsieur le Maire rajoute que l'Etat (Monsieur le Sous-Préfet) est cosignataire également. "Il y a quatre entités qui signent".

Madame Bernadette HILPERT demande si le Conseil Municipal aura, en amont, communication de cette convention.

Monsieur le Maire : "Oui, mais bien sûr, cette convention associera le tissu associatif. Il y a une démarche aussi participative à la question, puisqu'aujourd'hui il n'y a pas de liste fermée et close. Je pense qu'il y aura véritablement une concertation sur le sujet pour qu'on puisse déterminer avec l'armée ce qui est à la fois utile et agréable pour atteindre nos objectifs".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Marc ZINGRAFF

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la possibilité d'établir des conventions de partenariat entre le ministère des Armées et les collectivités locales ;

Considérant la volonté de la Ville de Sarreguemines d'apporter son soutien à l'engagement du 16ème bataillon de chasseurs à pied de Bitche dans le cadre d'une coopération efficace pour développer la force morale de la jeunesse en matière de défense et de citoyenneté et favoriser l'insertion des militaires et de leurs familles sur le territoire ;

Considérant que le 16e bataillon, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) et la Ville souhaitent exprimer leur volonté de définir des objectifs de coopération via une convention Armées/collectivités locales ;

Considérant que la signature d'une lettre d'intention constitue une première étape vers l'élaboration d'une convention formelle de partenariat entre le ministère des Armées, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Ville de Sarreguemines ;

Considérant le « Courrier d'engagement en faveur de la conclusion d'une convention Armées / Collectivités locales » rédigé par les services de la CASC afin de matérialiser l'accord de principe en vue de fixer des règles de coopération par voie conventionnelle dans un futur proche ;

Décide 34 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- De prendre acte de la signature du « Courrier d'engagement en faveur de la conclusion d'une convention Armées / Collectivités locales » joint à la présente délibération.

4. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget principal

Par délibération du 20 novembre 2023, la commune de Sarreguemines est entrée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Ce document a pour objectif d'être plus simple et plus lisible, les informations budgétaires et comptables soumises au vote étant rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Sa production est entièrement dématérialisée et s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Ainsi, les comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2024 sont soumis à l'approbation du conseil municipal, étant clôturés avec les résultats détaillés ci-après :

Pour le budget principal

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 118 304,81	30 604 591,00	39 722 895,81
	Recettes réalisées (1)	B	4 050 825,34	31 632 245,66	35 683 071,00
	Restes à réaliser	C	1 037 809,47	0,00	1 037 809,47
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	9 328 638,52	34 583 939,53	43 912 578,05
	Dépenses réalisées (1)	E	7 597 656,33	29 936 929,61	37 534 585,94
	Restes à réaliser	F	1 124 277,50	0,00	1 124 277,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 546 830,99	1 695 316,05	-1 851 514,94
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	210 333,71	3 979 348,53	4 189 682,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-3 336 497,28	5 674 664,58	2 338 167,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-86 468,03	0,00	-86 468,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 422 965,31	5 674 664,58	2 251 699,27

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Pour le budget annexe des parcs de stationnement

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	129 845,42	276 436,00	406 281,42
	Recettes réalisées (1)	B	95 385,42	276 522,33	371 907,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	105 565,00	312 933,66	418 498,66
	Dépenses réalisées (1)	E	98 189,09	202 637,64	300 826,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 803,67	73 884,69	71 081,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-24 280,42	36 497,86	12 217,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-27 084,09	110 382,35	83 298,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-27 084,09	110 382,35	83 298,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Pour le budget annexe des lotissements

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	588 490,64	294 245,32	882 735,96
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonomie budgétaire totale	D	294 245,32	294 245,32	588 490,64
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-294 245,32	0,00	-294 245,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Dans les documents transmis figure l'ensemble des « annexes de chaque compte financier unique 2024 », et notamment, pour le Budget Principal, celle relative aux actions de formation des élus financées par la collectivité. Cette annexe donnera lieu au débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal, conformément à la Loi n°2021-771 du 17 juin 2021.

Monsieur le Maire souligne que, compte tenu d'obligations formelles, il ne peut présider s'agissant du Compte Financier Unique. Aussi, il interroge l'assemblée si elle voit un obstacle à la possibilité de procéder à main levée. Aucune objection n'est relevée et il propose que Jean-Marc SCHWARTZ présente les rapports et procède à leur mise aux voix. Là encore, aucune objection n'est relevée.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Oui, merci Monsieur le Maire. Alors effectivement, la référence au texte qui régit la présence du Maire qui peut être présent pour la présentation du Compte Financier mais pas la participation au vote, c'est le Code Général des Collectivités Territoriales spécifique à l'Alsace Moselle, article 25, 41-13.

Je vous rappelle que le Compte Financier Unique est aujourd'hui la contraction entre deux éléments budgétaires que nous présentions précédemment, c'était le Compte Administratif et le Compte de Gestion du comptable du trésorier. Aujourd'hui, nous n'avons plus la présentation du Compte de Gestion tout s'est regroupé dans un même document qui s'appelle le Compte Financier Unique et notamment ce qui nous a permis aussi de passer à l'époque sur un plan comptable un peu différent qui était la M57 mais ça c'est assez technique"

Je rappelle que le vote du budget 2024 avait été réalisé le 24 mars. Il s'agissait à l'époque, en 2024, d'un budget de transition. Rappelez-vous, nous avons fait, à l'époque, état d'indicateurs financiers qui se dégradaient légèrement pour la commune. Nous souhaitons donc réhabiliter et réaméliorer un petit peu les indicateurs financiers et nous avons décidé à l'époque, en 2024, de ne pas recourir à l'emprunt et nous avons fait un exercice 2024 sans recours à l'emprunt avec uniquement le financement des investissements sur nos fonds propres et sur les résultats reportés des exercices précédents, on verra tout à l'heure. Ça a eu évidemment une incidence sur les reports à nouveau et sur les résultats, notamment la section d'investissement. Néanmoins, là où ça a été efficace, c'est qu'on en parlera tout à l'heure, vous les verrez normalement, je dis bien normalement, les indicateurs comme il se présentent pour l'exercice 2024. Évidemment, il y a une amélioration globale de tous ces indicateurs et qui laisse finalement une impression plutôt satisfaisante des résultats financiers de la Ville. Vous avez dans les maquette financière qui reprend les 400 pages du Compte Financier où vous retrouvez tous les éléments, notamment les annexes qui sont intéressantes. Puis vous avez un rapport qui a été transmis au Conseil, un rapport sur lequel on fondera évidemment la présentation tout à l'heure.

Pour les faits marquants pour 2024 nous avons subi, comme l'ensemble quasiment des collectivités, et un certain nombre d'éléments extérieurs qui ont un impact assez fort. D'abord des augmentations contractuelles, les transports scolaires avec le prix de l'énergie qui ont augmenté, les assurances, le marché de nettoyage puisque nous avons des remontées peu satisfaisantes du nettoyage notamment dans les écoles et nous avons corrigé dès la fin de l'exercice. L'année dernière, nous avons changé de prestataire.

Le forfait communal que nous avons mis en place l'année dernière pour l'Institution Sainte Chrétienne en remplacement de la subvention que nous versions. Les nouvelles DSP du périscolaire et de la petite enfance évoquées tout à l'heure, à compter de septembre. Par ailleurs, nous avons eu l'augmentation des charges de personnel de manière assez conséquente, ce qui d'ailleurs fait dire aujourd'hui aux analystes financiers, comme vous l'avez pu sans doute entendu la semaine dernière parce que ça fait la une de la presse, que la situation des collectivités locales s'est financièrement dégradée et que du coup évidemment les indicateurs et les capacités d'autofinancement des collectivités ont fondu comme neige au soleil et là principalement évidemment la cause c'est l'augmentation des charges de personnel. Qu'est ce qui justifie cette augmentation des charges de personnel : l'augmentation de la valeur du point qui n'a pas été compensée par l'État.

Nous avons par ailleurs les augmentations d'indice. On a pris + 1,5% au 1er juillet donc, par rapport à ça, la revalorisation des bas salaires qui se fait évidemment en fonction de l'augmentation du SMIC. Nous avons l'application en année pleine du RIFFSEP qui avait été modifiée en 2021 ou en 2022 et la mise en œuvre évidemment de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui vient impacter les charges de personnel.

J'en parlerai tout à l'heure dans les recettes à constater et du fait notamment d'un marché immobilier relativement atone, lié notamment aux difficultés des promoteurs mais également des particuliers à trouver des financements pour leurs projets, et bien les droits de mutation dont nous récupérons nous des sommes assez conséquentes tous les ans puisque les droits de mutation sont en général entre 550 et 600 000 €, parfois un petit peu moins. Là encore ont fortement diminué. Il n'y a pas que le Département qui touche les droits de mutation, mais également une part revient aux communes, c'est la part des frais que l'on paye au notaire.

Enfin, dans les bonnes nouvelles, il y avait quand même la hausse des bases d'imposition qui a été fixée par l'État pour coller à l'inflation puisque les bases des valeurs locatives ont augmenté de 3,9 % sur l'exercice 2024. Cette année, évidemment, elles ont baissé".

Il poursuit en commentant le diaporama projeté.

"Voilà quelques indicateurs intéressants sur lesquels je voudrais quand même un tout petit peu m'attarder. La population baisse entre 2022 et 2023, mais au niveau du Compte Financier Unique 2024 je rappelle, ce sont les chiffres de l'INSEE 2024, et non pas ceux de 2025. Nous étions à 21 080 habitants.

Les dépenses réelles de fonctionnement, comme vous pouvez le constater, augmentent relativement peu, puisque le ratio dépenses de fonctionnement par rapport à la population est de 1 317 € par habitant, ce qui est inférieur aux communes de même strate qui est pour le reste de la France à 1 387 € par habitant. Vous voyez qu'elle a peu augmenté entre 2022 et 2023 et 2024.

Pour les recettes réelles de fonctionnement, elles augmentent de manière assez relative puisque nous avons évidemment cette augmentation des bases fiscales avec ces 3,9 % de d'augmentation, ce qui a évidemment amélioré les recettes sur ce sujet.

Les dépenses d'équipement brut, 205 € par habitant, vous voyez que le reste des communes de même strate, on est à 406 € par habitant.

L'encours de la dette, et c'est surtout ça qui est intéressant, a fortement baissé puisque nous sommes passés de 1 255 € à 1 313 € en 2023 donc entre 2022 et 2023 et nous sommes redescendus à 1 165 € par habitant. On est un petit peu au-dessus des valeurs nationales qui sont de 998 € par habitant.

Vous voulez que je vous parle de la dotation globale de fonctionnement, des dotations de l'État par rapport à la population. C'est un sujet, comme ça ne vous changera pas de l'habitude mais j'ai décidé ce soir de ne pas en parler puisque j'en avais déjà assez parlé au moment du budget. Mais vous voyez qu'à 78 € par habitant contre 203 € par habitant pour le reste des communes de même strate, on ne peut pas dire qu'on soit gâté à ce sujet-là.

Les dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement on est à 53 % alors pourquoi ce taux baisse un tout petit peu ? C'est tout simplement, comme les dépenses de fonctionnement ont peu augmenté et que les recettes ont augmenté en contrepartie, donc on a un rééquilibrage de 1 % en moins. C'est un chiffre que tous les ans, je le redis, il faut le prendre évidemment avec beaucoup de pincettes, même si vous voyez qu'on se situe bien par rapport au reste des communes de même strate, à 60,6 %. Et bien tout dépend évidemment de ce que vous externalisez, il y a des communes qui travaillent énormément en régie et d'autres qui travaillent moins en régie avec des délégations de concessions, des délégations de service public. Donc on ne compare pas la même chose quand on compare une commune à une autre.

L'encours de la dette du fait que nous n'avons pas eu recours à l'emprunt l'année dernière, évidemment, l'encours de la dette a fortement baissé. Nous remboursons ces dernières années entre 3 000 000 et 4 000 000 €, ça dépend des années, de capital de dette. L'année dernière, nous avons donc remboursé, on en parlera tout à l'heure, mais je crois que c'est 3 600 000 € et donc ces 3 600 000 € viennent évidemment diminuer l'encours de la dette qui est à 24,6 millions d'euros, ce qui est un montant relativement faible. C'est le plus faible depuis que je suis adjoint aux finances en 2014. Je rappelle que dans les années 2000, l'endettement de la Ville était au-delà de 40 000 000 € et du coup évidemment ça a une incidence sur la capacité de désendettement. Avec cet encours de dette qui baisse et bien elle diminue puisqu'on on passe de 9 à 6,9 années. Cette capacité de désendettement on la considère comme correcte lorsqu'elle est inférieure à 12 années, 12 années étant le seuil maximum auquel il est conseillé de ne pas passer. Nous sommes à 6,9 ; c'est un indicateur qui est tout à fait satisfaisant".

Monsieur François BOURBEAU interroge quant au calcul en la matière.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ répond qu'à partir de l'autofinancement, on reprend la dette restante et on divise par l'autofinancement annuel pour arriver à 7 années.

Monsieur François BOURBEAU constate qu'entre 2022 et 2024 le ratio n'a pas beaucoup évolué.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Ce n'est pas lié à ça, c'est l'autofinancement qui détermine la division".

Monsieur François BOURBEAU comprend que l'autofinancement a baissé par rapport à 2022 s'agissant d'un ratio.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ affirme que l'autofinancement a augmenté en 2024 par rapport à 2022. Puisque la dette a baissé, l'autofinancement a augmenté.

Monsieur François BOURBEAU déclare ne pas comprendre eu égard à la dette plus forte en 2022. "Quand je divise par l'autofinancement j'ai 7,1, je diminue ma dette de 10 %" et je ne suis qu'à 6,9.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ rejoint Monsieur BOURBEAU sur cette analyse.

Monsieur François BOURBEAU : "Je ne vois qu'une explication c'est que l'autofinancement a baissé entre 2022 et 2024, mais je me trompe peut-être".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ précise qu'entre 2022 et 2024 l'épargne brute a baissé mais pas l'épargne nette. "3 569 000 cette année, 3 700 000 en 2022 d'épargne brute, mais ça dépend également du capital de dette parce que l'épargne brute couvre le capital de dette à payer l'année en cours. Voilà pour les indicateurs, donc globalement une situation financière qui est satisfaisante.

On revient sur les résultats de l'exercice de 2024. Alors je vais vous faire une petite synthèse de ce grand tableau. D'abord, les taux de réalisation des budgets en dépenses réelles. Pour l'investissement, nous sommes à 81,34 % et en fonctionnement, nous sommes à 94,58 %, ce qui veut dire que nous

avons des taux d'exécution des budgets qui sont extrêmement satisfaisants. On a parfois tendance, et ça a aussi été le cas pour notre collectivité il y a de nombreuses années, à augmenter un petit peu les inscriptions budgétaires et à exécuter relativement peu. Là aujourd'hui, on est sur un investissement à plus de 80 % de taux d'exécution. C'est vraiment des ratios qui sont très importants. Je rappelle que c'est ce qu'on inscrit au budget et ce qu'on réalise à la fin. Le constat est plutôt bon, ce qui veut dire aussi, et je crois que c'est aussi sous-entendu par ma remarque, c'est que nous avons des budgets qui sont sincères dans ce sens-là.

Pour l'exercice 2024, les résultats de la section de fonctionnement s'élèvent pour les recettes à 31 632 000 € pour les dépenses à 29 936 000 €, soit un résultat excédentaire de 1 695 000 € en rajoutant les résultats reportés de 3 979 000 €, le résultat de clôture en fonctionnement cumulé en 2024 est de 5 674 000 €.

Pour les résultats de la section d'investissement, les recettes s'élèvent à 4 050 000 €. Evidemment, ça a un incident, on n'a pas fait d'emprunt donc, du coup, moins de recettes auxquels se rajoutent 2 100 000 € d'excédent reporté soit un total en recettes de 4 261 000 €.

Pour les dépenses, elles s'élèvent à 7 597 000 €, le résultat de clôture avant reste à réaliser est ainsi de - 3 387 000 €. En rajoutant les restes à réaliser pour un montant de 86 000 €, le résultat de clôture cumulé 2024 est de - 3 422 000 € pour la section d'investissement. Ces - 3 422 000 € sont couverts évidemment par les excédents de fonctionnement qui sont en face et évidemment ça ramène l'excédent global à un montant de 2 252 000 €, c'est ce montant là qu'on vous proposera tout à l'heure dans la délibération de reporter en report à nouveau excédentaire sur la section de fonctionnement. Nous couvrons le déficit d'investissement, donc on repart à blanc et de l'autre côté on a encore un excédent, évidemment de fonctionnement, qui est reporté.

Les dépenses réelles de fonctionnement, je ne rentrerai pas dans le détail de tout ce que représente chaque chapitre mais je vous donnerai les principaux écarts entre 2022, 2023 et 2024. D'abord le chapitre 011, les charges à caractère général qui s'établissent à 8 707 000 €, elles augmentent de 4 % soit + 344 000 €. Des postes importants qui viennent impacter ce budget :

- d'abord les frais de carburant, nous avons eu un rappel de factures en rattachées à l'exercice 2024 qui correspondait à une facture de 2023 qu'on n'a pu réussir à réintégrer dans l'exercice 2023 (163 000 €).

- le contrat de DSP Petite Enfance qui est affecté maintenant aux charges à caractère général. Avant c'était une subvention qu'on versait aux "Petits Sarregueminois" et qui s'inscrivait dans le chapitre 65 "charges de gestion courante". Aujourd'hui, ça émarge aux "charges à caractère général" pour un montant de 215 000 €, c'était les derniers mois de l'année 2024,

- l'augmentation de la DSP périscolaire qui augmente de 66 000 € en année pleine,

- l'augmentation du marché de nettoyage, j'en parlais tout à l'heure pour 97 000 €. Voilà tout ça explique cet écart de + 340 000 € entre autres.

N'oublions pas non plus la Maison de Quartier de Welferding qui avait fait l'objet d'une réhabilitation totale, complète. Les frais de cette remise en état étaient affectés au chapitre 011 en 2023, donc il faudrait encore rajouter 235 000 €. Voilà pour les charges à caractère général avec néanmoins, il faut le constater, un retour de nouveau à quelque chose d'un petit peu plus équilibré et normal sur les frais d'énergie, puisqu'après des années 2022, 2023 qui étaient extrêmement compliquées, tant sur les carburants que sur l'électricité, on arrive aujourd'hui à quelque chose d'un petit peu plus normalisé.

Le chapitre 012 "les charges de personnel" augmentent de 108 000 €. On ne va pas revenir sur les éléments dont je parlais tout à l'heure, l'augmentation de la valeur du point de 1,5 %, le RIFSEEP, l'évolution des bas salaires. Je voudrais quand même rappeler, néanmoins, que nous n'avons pas de compensation lorsqu'il est décidé une augmentation de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires et, je l'ai dit à chaque fois et je le redis encore une fois, elles sont justifiées. Je ne discute pas du bien-fondé de la décision, mais en contrepartie nous n'avons pas de compensation de l'État sur ces augmentations décidées par le central.

Également, sur l'exercice 2023 nous enregistrons une régularisation des frais de personnel informatique supplémentaire qui était un rappel sur 2022. Ce qui explique aussi un petit peu l'écart mais qui fait que nous n'avons qu'une augmentation de 0,72 % sur les charges de personnel puisque nous avons ce rattrapage des charges de personnel lié au service informatique mutualisé.

Le chapitre 014 enregistre sur les dépenses du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Là aussi, pour ceux qui ne s'en souviennent plus très bien, c'est la participation des collectivités les plus riches aux collectivités les plus pauvres. Nous avons pour la Ville un FPIC de 327 000 € qui est en partie compensé par la Communauté d'Agglo et nous la remercions pour ce geste puisqu'il est en partie compensé à hauteur de 159 000€ à hauteur de 7,5 € par habitant. On retrouve également dans ce chapitre 014 les reversements conventionnels de fiscalité issus du pacte fiscal et financier que nous avons avec la Communauté d'Agglo. C'est la répartition des taxes foncières, notamment entre la Ville et la CASC, donc nous reversons 91 000 € à la Communauté d'Agglo. Nous avons également les dégrèvements exceptionnels de taxe d'habitation autour de 26 000 €.

Au 65, on enregistre une hausse de 224 000 €. Nous avons ici la revalorisation du forfait communal dont je parlais tout à l'heure avec les 107 000 € que nous versons aujourd'hui à l'Institution Sainte Chrétienne. Nous étions auparavant lorsque nous étions sur la forme de subvention, nous étions aux alentours de 50 000 € à peu près. Le retour à la normale aussi, alors la normale façon de voir les choses, de la subvention que nous versons au budget annexe des parcs de stationnement. Nous avons en 2023 bénéficié d'une aide conjoncturelle de l'État suite à la crise COVID et l'État nous avait aidé avec une petite rallonge de 100 000 € quasiment sur ce budget. Nous avons donc 121 000 € de subvention d'équilibre en 2023, nous passons de nouveau en 2024 à 238 000€. On en reparlera tout à l'heure lorsqu'on parlera du parc des stationnements. Je rappelle également que dans le 65, vous avez la part la plus importante, évidemment, ce sont les subventions aux associations qui sont restées à peu près sur un volant identique à l'année précédente.

Le chapitre 66 "charges financières" enregistre les intérêts des emprunts, donc avec l'emprunt nous avons un petit peu plus en 2024, mais ça reste à la marge, 559 000 € pour 551 000 € en 2023. Ça reste néanmoins relativement faible je dirais, même si ça reste conséquent. Je rappelle qu'en 2014-2015, j'ai toujours tendance à faire un petit peu référence aux premières années où j'avais en charge les finances, nous étions quasiment au million d'intérêts.

Les charges exceptionnelles, 4000 €.

Les provisions qui passent de 108 000 € à 25 000 €, Là encore nous avons délibéré au mois de décembre sur la constitution des provisions pour les comptes épargne temps. Rappelez-vous, pour ceux qui s'en souviennent, nous avons un petit peu modifié les règles, ce qui fait que du coup nous provisionnons un peu moins, ce qui explique cet écart moins 83 000 €. Mais néanmoins cette provision est plus conforme à la réalité du risque et de l'engagement que doit prendre la collectivité.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement :

Sur les atténuations de charges, ce sont les IJSS (indemnités journalières de sécurité sociale) et la prévoyance pour les absences pour maladie de nos agents qui sont évidemment très variables d'une année à l'autre.

Les produits des services et des domaines à 1 789 000 €, ce sont les ventes des produits de services qui progressent de 367 000 € par rapport à l'année précédente. C'est évidemment la hausse des tarifs que nous avons décidée puisque, rappelez-vous la délibération que nous prenons tous les ans au mois de décembre, sur nos tarifs de location, d'occupation du domaine public, concessions ... et nous avons aussi un petit effet lié aux FPS dans ce chapitre puisque les FPS émargent au chapitre 70. Avec la mise en œuvre de STREETEO, il y a un petit peu plus de recettes évidemment à ce niveau-là.

Le chapitre 73 enregistre l'attribution de compensation de la CASC à 8 488 000 €. Rappelez-vous, là encore c'est la réforme sur les taxes professionnelles, et c'est un montant qui a été pondéré avec le temps, puisque parfois il y a des reprises de compétences et des transferts de compétences. Nous sommes à ce montant là depuis pratiquement plus d'une dizaine d'années. La DSC complémentaire qui compense le FPIC dont je parlais tout à l'heure y figure également pour 159 000 €. Nous avons aussi en aide de la Communauté d'Agglo, la dotation de solidarité communautaire facultative que nous

délibérons, pour mes conseillers communautaires, en général après l'été, pour un montant de 123 000 €. L'année dernière, compte tenu de la situation des communautés et des collectivités et leurs difficultés à générer de l'autofinancement, la Communauté d'Agglo a décidé et a proposé de partager une dotation de solidarité exceptionnelle et cette dotation de solidarité a permis à la ville de récupérer 319 000 €. Nous remercions évidemment la Communauté d'Agglo d'avoir fait ce geste envers les communes. C'est une dotation qui avait été attribuée sur la base du nombre d'habitants. Je ne me souviens plus exactement du montant, vous prenez les 319 000 € et vous divisez par les 22 000 habitants et vous arrivez à une quinzaine d'euros.

Le chapitre 731, c'est évidemment le gros chapitre des recettes. Ce sont les recettes de fiscalité, donc principalement aujourd'hui la taxe foncière et la taxe d'habitation qui n'existe plus en tant que telle, mais qui est compensée par l'État. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires existent toujours. Vous avez également ici la taxe sur les commerces vacants. Le montant, évidemment, monte de manière assez conséquente puisque l'augmentation des valeurs locatives de 3,9 % a permis une recette supplémentaire au titre de la taxe foncière de 640 000 €. Là encore, ce sont des décisions qui ne nous incombent pas. Les augmentations de valeurs locatives sont des décisions qui sont prises dans la loi de finances, donc gouvernementales. Nous avons gardé nos taux mais néanmoins cet effet d'augmentation des valeurs locatives a une incidence sur les recettes des taxes foncières, clairement. Les droits de mutation ont baissé en 2024 comme je le disais tout à l'heure de 97 000 € pour arriver à un montant de 447 000 €. Nous espérons évidemment que l'année 2025 soit meilleure puisqu'on sent néanmoins un frémissement sur le marché de l'immobilier de manière générale et nous espérons qu'on puisse avoir peut-être un petit peu plus de droits de mutation sur l'exercice 2025.

Le 74 "dotations, subventions, participations" comprend notamment la DGF qui en 2024 n'avait que baissé de 12 000 € sur la dotation forfaitaire mais avait augmenté de 51 000 € au niveau de la DSU, la dotation de solidarité urbaine. Là encore je ne vais pas vous le refaire, vous regarderez les chiffres obtenus pour 2025 et vous voyez le delta. Nous avons également au chapitre 74, une compensation assez conséquente de l'État sur l'exonération qui concerne les établissements industriels. Les établissements industriels se sont vus exonérés de 50 % de leur valeur locative dans la réforme fiscale qu'il y a eu en 2020 ou 2021 et donc ici l'État nous compense de 1 313 000 €. Ce n'est pas neutre, mais c'est une recette que nous aurions eu de toute façon, par ailleurs, dans le cadre de la fiscalité sur la taxe foncière.

Au 75, nous avons une diminution assez nette, mais c'est tout simplement lié à l'indemnisation de la maison de quartier de Welferding qui n'y est plus et qui a fait l'objet en 2023 d'une recette assez importante à hauteur de 375 000 €. Nous avons aussi une évolution sur ce chapitre 75, les loyers rentrent là-dedans et nous avons effectivement le loyer de la rue des Vosges où le service de gestion comptable occupait les locaux encore jusque fin 2023. Aujourd'hui le bâtiment est vide, nous n'avons plus la recette, c'est quand même 88 000 € de recettes en moins sur l'année.

Sur le 76, ce sont les dividendes de la SEM "SCH" en particulier.

Le chapitre 77 comprend les cessions d'immobilisations et là on retrouve la cession du Sacré Cœur notamment pour 100 000 €.

Au 78 on a les reprises de provisions qui suivent le même cours que les provisions et la dotation aux provisions puisque là on fait la bascule inverse.

Les opérations d'ordre :

Je rappelle que les opérations d'ordre par rapport aux opérations réelles n'amènent pas de décaissement de flux financiers. On y retrouve principalement les écritures comptables. On a les dotations aux amortissements pour 1 900 000 €. On a l'intégration de travaux réalisés en régie pour 59 000 €. Vous avez l'amortissement des subventions d'équipement pour 102 000 €. Pas de flux financier mais néanmoins une incidence sur le Compte Financier Unique, sur le compte de résultat.

Concernant les dépenses d'investissement :

On trouve le chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves".

Le chapitre 16, c'est le remboursement en capital de la dette, vous voyez que ça bouge d'une année à l'autre".

Monsieur le Maire : "Oui, à propos du remboursement du capital de la dette ... Juste une petite précision, parce que j'y étais à l'époque, en 2001, 2002, les 40 000 000 €, dont Jean-Marc parlait tout à l'heure, c'était la situation avant 2001, puisqu'il y avait eu tout un constat qu'on avait fait à l'origine sur cet endettement. Il faut le préciser, c'est-à-dire que nous avons poursuivi un élan qui a commencé dans le premier mandat après 2001".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Absolument, et j'avais bien dit avant 2001, mais je comprends pourquoi tu le dis et tu as raison".

Monsieur François BOURBEAU : "Mais pas nous".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Vous regarderez le changement de gouvernance en 2001 au niveau de la collectivité". Il revient sur les emprunts. "Nous avons donc aujourd'hui 28 lignes de prêt et l'annuité remboursée en 2024 s'élève à 3 600 000 € comme c'est précisé par ailleurs. L'encours de la dette est à plus de 90 % à taux fixe. Monsieur BOURBEAU, ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est que ce n'est pas l'équipe, je vais dire les choses clairement, ce n'est pas l'équipe Céleste LETT, c'était avant, bien avant, que Monsieur LETT ne soit Maire de Sarreguemines".

Monsieur François BOURBEAU : "C'est exactement la remarque que je viens de faire à ma voisine".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "C'est tout ce que je voulais dire et qu'à partir du moment où Monsieur LETT a été élu Maire, il y a eu une logique permanente de vouloir désendetter la Ville qui s'est poursuivie du temps de Jean-Marie BUCHHEIT, et à partir de 2014 quand j'ai pris les finances".

Monsieur François BOURBEAU : "Entre deux, il y a eu les emprunts toxiques quand même".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "On n'en avait pas beaucoup, il y en avait un "Dexia" dont le taux a été indexé sur le franc suisse. Je rappelle, je ne peux pas refaire l'historique des emprunts toxiques et de "Dexia". A l'époque la Ville s'en était plutôt bien sortie par rapport à d'autres. Je ne voulais pas parler des hôpitaux, notamment les hôpitaux de Sarreguemines qui ont traîné ce boulet-là pendant des années. Donc qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit. Je voudrais repréciser, c'était avant que Céleste LETT soit élu Maire de Sarreguemines et que Céleste LETT a engagé, je parle aux anciens élus encore présents, la majorité avait engagé le désendettement de la Ville".

Monsieur François BOURBEAU : "Pour vous éviter un appel après le Conseil, c'est ça ?".

Monsieur Dominique LIMBACH : "Tout en maintenant le montant des investissements à très haut niveau".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Absolument. Sur les chapitres 20 et tout ce qui vient après, ce sont les dépenses d'équipement en 2024. Il y a une multitude de, lignes sur les investissements puisque je crois que sur une année, on doit être aux alentours de 300-400 lignes d'achats, d'acquisitions.

Les principaux travaux :

- l'équipement de proximité du Hagwald pour un montant total pour l'année 2024, puisque c'est une opération sur plusieurs années, 1 200 000 € en dépenses

- la fin des travaux de requalification de la Vieille Ville pour 341 000 €

- la remise en état et l'évolution du système de vidéosurveillance à hauteur de 227 000 €. On va pouvoir rajouter quelques caméras. Je peux vous dire que ça a été très utile puisque j'ai fait l'expérience derrière la vidéosurveillance très tard dans les nuits de vendredi et de samedi pour la fête de la Saint Paul. Je peux vous dire que c'est très efficace puisque ça permet, à un moment donné, de voir les situations qui pourraient dégénérer et, avec évidemment, l'intervention immédiate possible des forces de l'ordre tant police municipale et police nationale qui étaient sur le terrain. Et on a pu ainsi observer un certain nombre de choses et je pense que l'année prochaine, je ne sais pas qui s'occupera de la gestion de la

Saint Paul, mais je pense qu'on pourrait aller dans le sens de ce qui avait été proposé notamment par Alain DANN, c'est la mise en place d'un poste de commandement police nationale, police municipale, donc service de l'État plus service de la Ville au niveau de la police municipale pour la surveillance des vidéos. Je peux vous dire que c'est extrêmement intéressant".

Monsieur François BOURBEAU : *"J'ai juste une petite question pratique, comment ça se passe en termes de supervision, en termes d'organisation interne de la police municipale, il y a quelqu'un derrière les écrans, combien de temps sur la journée ?"*

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : *"Nous avons quelqu'un derrière les écrans, pas tout le temps. N'oubliez jamais que la vidéosurveillance, il y a un enregistrement stocké sur quinze jours, ce qui veut dire qu'à n'importe quel moment, je crois que c'est important de le dire, lorsqu'il y a une saisine d'un Officier de Police Judiciaire ou du Procureur et qu'il y a réquisition d'images vidéo sur les quinze derniers jours, nous pouvons aller voir à l'instant T ce qui s'est passé, faire les extractions d'images et utiliser ces images à des fins notamment pénales, sans aucun problème. Nous avons aujourd'hui un agent qui n'est pas de police municipale, mais un agent qui est Monsieur SCHOENDORFF, qui occupe cette fonction. Il travaille à 80 %, il n'est pas là en permanence mais nous n'avons pas les moyens de mettre quelqu'un en permanence derrière les écrans. Ça fait partie des projets sur lesquels ou en tout cas des idées sur lesquels nous travaillons et je ne vous cache pas qu'à terme, mais évidemment ça ne se fait pas en 8 jours, c'est sans doute une chose qui pourrait être mise en œuvre".*

Monsieur Christian DIETSCH : *"Il faut rajouter que dans la modernisation du système, on a augmenté sérieusement le nombre de caméras, ça c'est un point très important".*

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : *"Nous en sommes à quatre-vingt-sept plus cinq nomades".*

Monsieur Christian DIETSCH : *"Oui, quatre-vingt-sept au lieu de cinquante-deux et les cinq nomades peuvent être posées où on le désire, s'il y a des points particuliers à voir"*

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : *"Et nous sommes sur le recrutement d'ailleurs d'un agent de police municipale supplémentaire qui devrait intégrer nos effectifs à partir de la rentrée. La problématique, je ne veux pas trop en parler mais c'est un vrai sujet de complexité, c'est que nous avons recruté un certain nombre d'agents, renouvelé complètement l'équipe de police municipale. Mais il s'avère qu'en fait, sur les policiers municipaux, nous avons parfois la contrainte d'envoyer des gens en formation parce qu'il n'y a pas de passerelle entre la gendarmerie, la police nationale et la police municipale. C'est-à-dire que si vous ne sortez pas directement d'un poste de police municipale, vous êtes obligé de faire six mois de formation minimum. Nous avons actuellement Monsieur Teddy GOUTH qui vient de l'administration pénitentiaire, qui a commencé chez nous, toutefois pour qu'il soit assermenté, il doit suivre six mois de formation. Il finira cette formation au mois de septembre et il est actuellement absent parce qu'en formation. Là, il nous a donné un coup de main sur la Saint Paul puisque c'était le week-end. Donc c'est difficile aujourd'hui de recruter des policiers municipaux et je partage un petit peu cette difficulté-là avec mes collègues, nos collègues de Metz puisqu'à la métropole de Metz il y a aujourd'hui des créations de poste et ils ont du mal à pourvoir ces postes parce qu'il y a très peu de policiers municipaux aujourd'hui disponibles. Nous, on a eu la chance d'avoir un certain nombre de mutations, ce qui nous a permis d'avoir des gens immédiatement opérationnels. Et sur l'équipe aujourd'hui, il y a 50 % des agents qui sont passés par des formations.*

- Nous avons ensuite des travaux de voirie et de signalisation dans diverses rues pour 190 000 €. Là, on vous montre en haut à droite la rue de Deux Ponts, c'était le Département qui a fait les travaux et nous avons complété, nous avons accompagné le mouvement des travaux pour cette rue de Deux Ponts.

- Pour les écoles, j'écoutais ce matin un chroniqueur sur une radio, qui disait dans le sud de la France, aujourd'hui je n'ai pas les moyens. Et puis il est Maire d'une commune, pour ceux qui écoutent parfois cette radio que je ne citerai pas, mais il a eu un mot juste, il a dit aujourd'hui je récupère, j'ai vingt-cinq écoles, je ne peux pas réhabiliter les vingt-cinq écoles en même temps, je suis obligé de planifier et j'ai des écoles très anciennes. Nous avons aussi cette difficulté-là alors on fait les travaux tous les ans. Souvent, on a des demandes qui viennent des conseils d'école et on essaie de suivre au fur et à mesure. Il y a beaucoup de choses qui sont faites, je pense simplement à ces deux couvertures des écoles du Blaubeurg et de la Montagne Supérieure. La couverture de l'école Montagne Supérieure c'est 136 000 €

et Blaubeurg c'est 170 000 €. Donc c'est tout de suite des montants assez conséquents lorsqu'on fait des travaux dans nos écoles. Il y a pas mal de travaux qui sont prévus pour ces vacances dans différentes écoles, notamment des travaux de peinture et de rénovation de sols.

- La halte-garderie : des accessibilité et travaux d'isolation pour 78 000 €.

- L'accessibilité de la maison des associations pour 75 000 €.

- Un terrain multisports rue Molière à 64 000 €.

- Le matériel informatique dans les écoles pour 48 000 €.

- La restauration des fresques du Casino pour 43 000 €.

Les recettes réelles d'investissement :

- Au chapitre 10, on a les recettes du Fonds de compensation de TVA, 469 000 €, et de la taxe d'aménagement, 356 000 €.

- Le chapitre 13 enregistre le produit des amendes de police que nous reverse l'État, donc c'est le produit des radars automatiques. Je rappelle aussi que lorsqu'il y a une verbalisation, une contravention sur Sarreguemines de la police nationale ou de la police municipale hors FPS, je dis bien hors FPS "forfait Post stationnement", bien tout ça va dans les caisses de l'État et l'État nous rembourse où nous reverse une partie de ces sommes-là. On a des subventions d'investissement et là je voudrais, autant parfois je me plains des dotations de l'État qui ne sont pas à la hauteur de ce qu'on voudrait, mais là je voudrais remercier notamment localement les services de l'État de la Sous-Préfecture de Sarreguemines qui nous aident pour développer un certain nombre de projets. Et nous avons sur les subventions d'investissement 366 000 € qui ont été versés par l'État dont 290 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Un remerciement à la Région pour 222 000 €, un remerciement au département 179 000 € et un remerciement à la CASC pour 129 000 € au titre des fonds de concours.

- Sur les emprunts réalisés 0 puisque le reste c'est juste quelques cautions que nous avons. Donc c'est pour ça qu'au chapitre 16, il y a 0.

Sur les opérations d'ordre en section d'investissement, là encore on aura les mêmes logiques des cessions d'immo et des amortissements. Voilà pour le compte financier du budget principal. Alors s'il y a peut-être des questions à ce moment-là ».

Monsieur **François BOURBEAU** : "Je prends la parole, Monsieur **SCHWARTZ** ?".

Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** : "Oui, oui, je vous en prie, je vous la donne, oui, c'est moi qui préside, pardon".

Monsieur **François BOURBEAU** : "Ah oui donc avant de vous expliquer pourquoi je n'approuverais pas ces comptes 2024, j'ai deux petites questions. La première c'est sur la provision de recettes que vous aviez passé je crois en 2022 sur le litige avec la CASC. De mémoire, c'était 1 300 000 €. Où en est-on ?".

Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** : "L'affaire est toujours à l'instruction au niveau du tribunal administratif".

Monsieur **François BOURBEAU** : "D'accord, et ça nous coûte cher en avocat".

Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** interpelle Monsieur **David KRUCHTEN**, Directeur Général Adjoint des Services.

Monsieur **David KRUCHTEN** : "Ça ne nous coûte strictement rien vu que j'assume le suivi. Non, excusez-moi, on avait quand même pris un représentant mais on n'a rien facturé vu qu'il n'y a plus de production et nous ne sommes pas payés à l'heure".

Monsieur François BOURBEAU : "La question que j'ai derrière, c'est, ça fait déjà deux ans que la créance est ouverte. Les bonnes pratiques voudraient qu'à un moment donné quand il y a un risque présent qu'on provisionne donc je voulais savoir si vous aviez provisionné quelque chose dans les comptes 2024 ?".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "On a délibéré, rappelez-vous et de manière très ferme. Je reprends aussi ce que vous sous-entendez en termes de risque, gestion de risque. En termes de risques financiers, à partir du moment où la procédure judiciaire est engagée, vous êtes obligé d'avoir un acte qui va dans un sens ou dans un autre. Aujourd'hui, nous attendons l'acte. Nous n'avons pas de contestation de la Communauté d'Agglo sur le fond et nous avons demandé à l'époque à Monsieur le Préfet de Moselle, un mandatement d'office. Nous avons contesté le fait qu'il n'y ait pas eu ce mandat d'office auprès de la Communauté d'Agglo. C'est cette procédure-là qui est aujourd'hui pendante au niveau du tribunal administratif". Il interpelle Monsieur KRUCHTEN pour savoir s'il y a des éléments nouveaux.

Monsieur David KRUCHTEN répond ne détenir aucune information, l'instruction se poursuivant.

Monsieur François BOURBEAU réinterroge quant au montant, à ces 1 300 000 €.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Nous n'avons pas aujourd'hui de contestation formelle du montant juridiquement parlant".

Monsieur François BOURBEAU : "On est au tribunal, ça veut dire qu'il y a quand même entre la CASC et la Ville un contentieux".

Monsieur David KRUCHTEN : "Si je peux juste préciser, il n'y a pas un contentieux entre la Ville et la CASC actuellement, on demande simplement au Préfet de procéder au mandatement d'office".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "C'est ce que je dis. Nous avons, nous, un montant qui est un montant que nous avons déterminé en fonction des règles qui sont des règles de droit, que nous estimons être justes. J'entends bien que la Communauté d'Agglo a peut-être une autre interprétation du calcul de ce montant. Nous avons aujourd'hui un contentieux entre guillemets sur la décision de non mandatement d'office du Préfet, c'est celle-là qui est le tribunal". Il cède la parole à Madame Lydie DEDDOUCHE au sujet de la délibération en question.

Madame Lydie DEDDOUCHE : "Donc, le 18 décembre 2023, il a été décidé de ne pas considérer les titres 3524, 25 et 26 émis en 2022 et non recouverts comme créance douteuse, de ne pas constituer de provision pour ces titres et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre à signer toutes les dispositions".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Voilà, ça répond à votre question Monsieur BOURBEAU".

Monsieur François BOURBEAU : "Oui, en partie".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "C'est une délibération du Conseil municipal, je ne sais pas si vous étiez présent à cette séance ou pas Monsieur BOURBEAU. La délibération a été prise et ce sont des comptes rendus qui ont été approuvés, on ne peut pas revenir en arrière".

Monsieur François BOURBEAU : "On est d'accord. Après, vous avez parlé tout à l'heure d'une facture de régularisation de carburant de 163 000 €, c'était envers quel fournisseur, parce que c'est énorme quand même ?".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "C'est avec la Communauté d'Agglo puisque nous nous fournissons auprès de la Communauté d'Agglo. Normalement, on fait un rattachement à l'exercice et il s'avère qu'en fait, en l'occurrence, la facture est arrivée un peu tard, elle n'a pas pu être rattachée à l'exercice. Avec la certification des comptes nous avons quasiment, je dis bien quasiment, réglé tous les problèmes de rattachement à l'exercice, ce qui ne veut pas dire que de temps en temps il n'y a pas une facture. Je ne sais pas si vous étiez au Conseil communautaire la semaine dernière".

Monsieur François BOURBEAU : "J'étais en vacances".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "On nous a également parlé qu'il y avait eu des rattachements notamment d'avoirs cette fois-ci, ça part dans les deux sens d'avoirs en 2024, sur des factures EDF. Ce sont des choses qui arrivent dans la vie d'une entreprise et ce n'est pas à vous que je vais le dire parce que je pense que vous le vivez au quotidien aussi".

Monsieur François BOURBEAU : "Ensuite, j'avais préparé une petite intervention sur Forbach parce que j'étais sûr que vous alliez nous le refaire".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Je ne l'ai pas fait".

Monsieur François BOURBEAU : "Je fais un peu chou blanc mais comme j'ai préparé je vais vous livrer ce que j'ai fait".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Monsieur BOURBEAU, avant de vous laisser la parole, je n'ai jamais fait une attaque, je fais simplement des comparatifs de montants. J'ai trop de respect pour mes collègues de Forbach".

Monsieur François BOURBEAU : "On est d'accord, c'est exactement ce que je vais faire dans le court exposé. J'ai pris la situation 2019-2023 sur Sarreguemines et sur Forbach puisqu'on est deux villes de situation, enfin de taille, comparable. Il s'agit de données disponibles à tout à chacun sur le site de du Gouvernement, il suffit d'aller regarder les chiffres des collectivités territoriales. Après, j'ai fait trois constats. Le premier, c'est sur la masse salariale, la masse salariale entre 2019 et 2023 de Forbach n'a augmenté que de 3,6 % contre 7 % à Sarreguemines. Deuxième constat, les charges externes n'ont augmenté que de 6,2 % à Forbach contre 11,3 % à Sarreguemines. L'aide aux associations n'a baissé que de 19,1 % à Forbach alors que chez nous, elle a baissé de 28 %. Donc il semble qu'en matière de gestion de la dépense, Forbach soit un peu meilleur que nous".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Monsieur BOURBEAU, je peux répondre à cette question, à cette remarque. Parce que vous allez partir sur autre chose, je vais répondre à cette partie-là. Comparons ce qui est comparable, donnez-moi ce que vous mettez dans le chapitre 11 dans les charges de personnel et mettons également ce qui est mis dans le 65. Je reprends simplement un élément, un élément dont vous ne parlez absolument pas. Jusqu'à présent, je prends les charges de personnel du service informatique mutualisé, en 2019 elles étaient affectées au chapitre charges extérieures et non pas au chapitre 012. Aujourd'hui, elles sont affectées au chapitre 012, donc on ne compare pas les mêmes choses. Vous comparez des choses qui sont différentes. Je vous engage vraiment à venir à la prochaine commission des finances Monsieur BOURBEAU, venez, nous nous mettrons autour de la table et Madame DEDDOUCHE, ici présente, reprendra tous les éléments de comparaison possibles. Mais comparons, comparons ce qui est comparable. Nous ne comparons pas ce qui est comparable, un exemple parmi tant d'autres ».

Monsieur François BOURBEAU : "D'accord, mais que ce soit sur les charges externes ou de personnel, c'est les vases communicants entre les deux".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Je vous ai donné ma réponse notamment sur un élément les services informatiques, qui était affecté avant à un autre compte que le 012".

Monsieur le Maire : "Oui, juste un instant parce que je voudrais intervenir aussi sur un des trois points que vous aviez donné qui vous a amené à la conclusion du meilleur ou du moins bon. À propos des associations, la question de l'augmentation ou de la baisse devrait prendre en compte les montants en tant que tels, parce que même en baissant de tant, j'aimerais bien qu'on compare les montants en tant que tels parce qu'évidemment dans certains cas si on regarde, et là aussi qu'est-ce qu'on met dedans, quelles associations ... donc globalement, j'ai le souvenir des montants tels qu'ils étaient à l'époque. J'ajouterai juste pour terminer, comme l'a dit Jean Marc, je dis ça en tout respect de ce qui est fait du côté de Forbach, mais simplement pour dire que ce n'est pas si simple si on ne part pas du même endroit, certains ont plus de facilités de donner plus ou moins. Cela fait partie des réalités pour lesquelles, je répète, notre attachement au tissu associatif".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Là aussi je ne peux pas écouter ça, je ne peux pas entendre ça, je prends simplement un exemple qui va être assez éloquent. Vous dites les subventions ont baissé de 20 %".

Monsieur François BOURBEAU : "de 27,7 %".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Je rappelle qu'une grosse partie de la subvention versée à une époque mais plus aujourd'hui, là aussi comparons ce qui est comparable, aux Petits Sarregueminois était de l'ordre de 600 000 €, 700 000 € à peu près tous les ans. Or, à partir du moment où nous nous sommes engagés dans la délégation de service public avec le marché afférent, nous avons simplement décidé tous les ans d'affecter aux Petits Sarregueminois le nécessaire et le suffisant parce qu'ils avaient encore un petit peu de report à nouveau excédentaire et de réalisations. Simplement nous avons adapté, pas réduit, adapté notre subvention aux besoins. La dernière année nous étions aux alentours de 215 000 € aussi loin que je m'en souviens pour Les Petits Sarregueminois. Vous allez me dire, oui vous avez baissé vos subventions, bien sûr, on avait 700 000 € d'un côté, maintenant on a plus que 215 000 €. On n'a pas baissé, nous avons adapté la subvention à la situation de l'association, parce que nous savions que l'association, de toute façon à terme, allait connaître l'arrêt de son activité au titre de la petite enfance. Je le redis encore une fois, je ne peux pas vous laisser dire de manière ostentatoire ici. Je vous donne des chiffres aussi Monsieur BOURBEAU, je ne peux pas vous laisser dire vous avez baissé là vous avez augmenté là, non, comparons ce qui est comparable, mettons-nous autour de la table, je vous le propose en toute amitié et en toute sincérité. Monsieur BOURBEAU, mettons-nous autour de la table, prenons les chiffres, comparons ce qui est comparable et on en reparlera".

Monsieur François BOURBEAU : "Ensuite, j'ai regardé l'excédent comptable sur le périmètre 2019-2023. Forbach a généré 10 000 000 € d'excédents comptables alors que Sarreguemines a fait 6,7 donc il y a une différence de 50 %. Ce sont des éléments, ça résulte des deux autres".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : « Ça je ne conteste pas. Donnez-moi en 2019 la même dotation de fonctionnement que Forbach et je vous dégage aussi le même excédent comptable. C'est comme ça Monsieur BOURBEAU et je suis, je le redis encore une fois, tout à fait ravi que Forbach puisse bénéficier compte tenu aussi des difficultés, QPV ... qu'ils ont, mais c'est tout à fait logique qu'ils bénéficient d'aides de l'État sur les dotations de solidarité urbaine".

Monsieur François BOURBEAU : "Voilà donc ça c'était une petite remarque amicale sur le sujet".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Ce n'était pas amical".

Monsieur François BOURBEAU : "Que voulez-vous, c'est vous qui abordez Forbach à chaque fois".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Je ne l'ai pas abordé ce soir, c'est vous qui l'abordez".

Monsieur François BOURBEAU : "Oui, parce que vous m'avez pris de court".

Monsieur le Maire : "Je vous propose de revenir tout simplement à ce qui concerne Sarreguemines".

Monsieur François BOURBEAU : "Je vais revenir au fond de mon intervention d'aujourd'hui, donc j'ai décidé de ne pas voter le Compte Administratif parce que je ne cautionne pas certains éléments, certaines opérations qui ont été faites pendant l'exercice 2024 que je vais vous énoncer dans ce qui va venir, parce que ça va contre certains principes légaux. Le premier concerne la voiture, toujours la voiture de service de Monsieur le Maire, - "forme de désapprobation de l'assemblée -, laissez-moi finir, j'ai le droit de m'exprimer quand même, tout le monde s'est exprimé. Pour Monsieur le Maire puisse utiliser sa voiture de service avec remisage à la maison, ça nécessite une délibération chaque année. En 2023 il n'y a pas eu de délibération donc je trouve quand même dommage dans une ville comme Sarreguemines, qu'on ne soit pas capable à un moment donné de respecter toutes les prescriptions de la loi, donc vous voyez c'est quelque chose de formel, et c'est un point qui n'est pas normal selon moi. Le deuxième point concerne la façon dont sont passées certaines commandes publiques. Est-ce que vous connaissez Monsieur le Maire les trois principes de la commande publique ?"

Monsieur le Maire : "Vous allez nous les rappeler, je suppose".

Monsieur François BOURBEAU : "La liberté d'accès, l'égalité de traitement et la transparence des procédures. Le code de la commande publique prévoit aussi, pour les achats dits de faible valeur, de faire une utilisation saine des deniers publics, de ne pas contracter systématiquement avec la même entreprise lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre à leurs besoins. Le 13 novembre 2024, suite à une demande initiée en 2023 et réitérée le 21 septembre 2024, l'ensemble des factures entre 2017 et juin 2024 concernant les prestations réalisées avec Radio Mélodie m'ont été transmises. Laissez-moi finir c'est un point important pour bien comprendre, Radio Mélodie est une association, c'est clair, ça s'appelle Musique sans Frontières. Ensuite, il y a deux régies qui sont intercalées entre les deux, c'est France Mélodie et Régie Mélodie dont l'actionnaire unique est Monsieur JUNG ainsi que le président de ces deux sociétés. Entre 2017 et juin 2024, il a été facturé à la Mairie de Sarreguemines via ces deux entités 140 427 € pour être précis, je me suis tapé les cent seize factures".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Sur combien d'années Monsieur BOURBEAU, entre 2017 et 2024".

Monsieur François BOURBEAU : "Sur l'examen de ces factures, j'ai remarqué qu'une prestation 2017 semble avoir été facturée deux fois. Je vous donne la copie des factures".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Juste une précision technique, le code des marchés publics impose un marché public, publicité ... à partir de 40 000 € par an".

Monsieur François BOURBEAU : " Ça c'est les marchés publics, j'ai bien insisté de ne pas contracter systématiquement pour les petits achats. Ce qu'il faut savoir c'est que les principes de la commande publique s'appliquent à tous les achats, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la loi. Après, ça concerne systématiquement toujours les mêmes manifestations, la Fête du Sport, le 14 juillet, la Saint Paul, la saison culturelle, le marché aux plantes. Elle regroupe des diffusions de spots radio, des animations ou encore la refacturation de post facebook, 360 € pour ça, montrant un exemple de spot, je trouve que c'est cher. Monsieur le Maire, je vous ai adressé en décembre 2024 un certain nombre de questions qui sont six mois après restées sans réponse, où j'essayais de comprendre et d'analyser. Je vous ai demandé d'avoir la copie des consultations des opérateurs économiques susceptibles de pouvoir fournir ces prestations. C'était la manifestation de la Saint Paul où il y a une facture de 4 200 €, la liste des sociétés consultées, les offres reçues, les éventuels critères d'attribution, la copie de la commande et le bon de livraison attestant de la matérialité des services prestés à savoir la liste notamment de la diffusion des spots, le jour plus l'heure pour les deux cent spots. C'était ma question, aujourd'hui, je n'ai pas reçu de réponse et je regrette ce manque de transparence. Je ne suis ni juge, ni procureur, donc je ne peux pas prendre position sur l'effet de favoritisme ou de prise illégale d'intérêts. Regardez la jurisprudence sur ces éléments-là".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Venez-en à la fin de votre intervention, s'il vous plaît Monsieur BOURBEAU".

Monsieur François BOURBEAU : "Monsieur le Maire, je souhaitais attirer votre attention sur ces points-là et savoir ce que vous allez mettre en place pour garantir que la commande publique soit respectée à Sarreguemines".

Monsieur le Maire : "Peut-être que Jean-Philippe HANRIOT-FEY veut nous répondre, donner des précisions là-dessus. Je vais simplement vous dire que sur tous les points que vous avez évoqués, on respecte la loi pour la transmission des documents et pour tout le reste on respecte la loi. S'il fallait aller à chaque fois dans la précision de détails que vous demandez, au-delà de ce que la loi quelquefois exige, bien en termes de ressources en personnel on ferait exploser les augmentations. J'aurais la moitié de mes personnels pendant toute l'année qui répondraient aux questions qui sont posées. Il y a des textes, il y a des lois et on répond en fonction de cela. Il y a des procédures à suivre, il y a des délais, il y a des instances qu'on consulte ... il y a le droit qui est respecté. Quant au reste, vous avez dit ce que vous aviez à dire, chacun en estimera la pertinence. Il y a des points d'ailleurs dans ce que vous avez dit sur lesquels il y a déjà eu des réponses et on ne va pas se répéter à chaque fois. Je crois que tout le monde a compris et je vous propose de passer à la suite".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Je voudrais simplement donner la parole à Monsieur Jean-Philippe HANRIOT-FEY pour des éléments techniques de compréhension de ce que sont les marchés publics".

Monsieur Jean-Philippe HANRIOT-FEY : "Merci de me donner la parole à titre de précision pour les marchés publics et la Ville de Sarreguemines. Les éléments contractuels, enfin de papier, commencent à partir de 40 000 €. Donc tous les éléments qui passent par mon service arrivent dès qu'ils ont une valeur estimative supérieure à 40 000 € hors taxe. Cela peut être de la fourniture, des services, mais également des marchés de travaux comme c'est développé régulièrement au niveau du Conseil sur les projets et toujours en conformité avec la réglementation en vigueur et également les dispositions nouvelles qui peuvent intervenir notamment pour tout ce qui concerne les clauses sociales et les clauses environnementales qu'on met à l'heure actuelle en place dans le cadre des marchés".

Monsieur François BOURBEAU : "Après moi ce que j'aimerais bien comprendre est ce que ...".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Monsieur BOURBEAU, je ne vous ai pas donné la parole. Je voulais aussi vous rappeler que nous avons des règles en dessous de 40 000 € qui nous permettent aussi à un moment donné de multiplier un petit peu les fournisseurs. Je voudrais simplement revenir sur ce que vous avez dit, sur la multiplicité d'un fournisseur sur une prestation. Vous avez parfois des prestations où vous avez qu'un seul fournisseur, vous faites comment ?, vous faites comment ?, je vous laisse la parole Monsieur BOURBEAU".

Monsieur François BOURBEAU : "La question de fond sur ce sujet-là, vous vous parlez des seuils pour déclencher un marché où la publicité est obligatoire et la mise en concurrence est obligatoire. Moi je vous parle des petits achats qui sont autorisés par la loi mais en respectant le principe de la commande publique et le code de la commande publique précise que quand systématiquement c'est la même société depuis sept ans pour les mêmes prestations, pour les mêmes faits, pratiquement les mêmes devis, les mêmes prix ... donc, je dis, est ce qu'on est vraiment dans les clous à ce sujet-là et qu'est-ce que ça coûterait à la Ville de Sarreguemines sur la prochaine année de mettre en concurrence sur les postes dits de spots radio et d'animation pour faire un tour du marché et voir ce qui se passe. C'est juste ma question, j'étais soft".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Redites moi le montant en jeu depuis 2017 jusqu'à 2024, sur sept années 140 000 €. Je ne veux pas rentrer dans le débat et je ne veux pas rentrer dans la polémique. Monsieur BOURBEAU, votre polémique a d'autres intérêts sur lesquels je ne veux, je ne m'exprimerai pas. Si vous avez fini votre intervention, on va s'arrêter là".

Monsieur le Maire : "Oui, je pense d'autant plus que pour certaines de ces factures, je ne suis pas convaincu qu'il y ait pléthore de candidats sur notre territoire, tout simplement".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Pour faire un spot radio".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ demande s'il y a d'autres demandes d'intervention.

Monsieur Marc FELD : "Je voudrais réagir. Je suis membre aussi de la commission des achats publics et je peux témoigner que nous sommes libres de poser toutes les questions qu'on veut et on a toujours des réponses. Et je n'ai vu aucune irrégularité ou même une approche qui pourrait sembler suspicieuse. Pour ce qui est des prestations ou un adjoint peut être également bénéficiaire d'une commande de la municipalité, ce que j'avais suggéré à un moment c'est de saisir le déontologue quand on a une question de ce type-là et peut être que la majorité pourrait le faire d'elle-même pour lever tout soupçon parce que je pense que les prestations sont réelles, elles correspondent à des prestations effectuées. C'est une suggestion que je fais à la municipalité".

Monsieur le Maire : "Je voudrais intervenir là-dessus en tant que Maire, puisque à ma demande le déontologue était là. Le Déontologue a été consulté, il a été consulté sur toutes les questions qui ont été posées-là et bien au-delà, et nous sommes accompagnés par le déontologue et j'y tiens tout particulièrement".

Monsieur Marc FELD remercie et poursuit avec quelques remarques sur les comptes tels qu'ils ont été présentés. "On a une différence importante entre le budget de fonctionnement voté qui était à hauteur de 34 000 000 € et le budget réalisé plutôt autour de 29 000 000 € en dépenses, si c'est exact. Cet élément, il nous avait heurté l'année dernière puisqu'il faisait une importante hausse de près de 18 % des dépenses qu'on avait votées et qui justifiait notre vote contre. Aujourd'hui, je vais expliquer que nous allons valider cette proposition et aussi questionner le delta, donc c'est plutôt dans le mieux ce qui nous permet de valider ça. Merci".

Monsieur le Maire remercie Monsieur FELD.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ remercie également Monsieur FELD. "Merci évidemment, un budget c'est une présentation, c'est une préparation budgétaire, on ne connaît pas tous les tenants, tous les aboutissants, d'ailleurs on fait tout au long de l'année des décisions modificatives parce qu'il y a des choses qui évoluent, le DILICO par exemple. Je pense qu'en général, mais comme souvent, on est plutôt un peu prudent sur les recettes qu'on estime parfois un petit peu juste justement pour les équilibres et on met un petit peu plus de dépenses pour craindre le pire. Je pense que pour aller dans le sens de l'exécution budgétaire, je trouve qu'on est quand même plutôt pas mal parce que là encore on peut les comparer à d'autres collectivités où les écarts sont parfois beaucoup plus importants. Merci pour cette remarque".

Madame Bernadette HILPERT : "Oui, on est bien d'accord, on est sur l'ensemble des budgets".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "On est sur le principal encore, mais le stationnement et le lotissement iront vite".

Madame Bernadette HILPERT : "De toute manière, mon intervention va plutôt porter, d'une manière générale, sur la question de la politique budgétaire parce qu'en fait, d'année en année, on discute de manque de fonds, on discute de réduction de moyens, enfin surtout ces dernières années et qu'à chaque fois c'est souligné et évoqué lors des débats. J'ai lu le compte rendu de la rencontre du Comité Interministériel des Villes le 6 juin à Montpellier. La position gouvernementale était claire, il va falloir faire plus dans les politiques de ville, avec moins ou à l'identique, dans un cadre budgétaire qui est restreint. On reconnaît alors dans le discours, une reconnaissance que les besoins pour les municipalités sont énormes, pas seulement les municipalités, toutes les collectivités. Les dispositifs, parce que derrière la municipalité, c'est l'école, c'est le logement, c'est la petite enfance, c'est le développement durable, c'est tout ça, c'est de ça qu'on parle, les personnels aussi, mais à priori le cap est maintenu par le Gouvernement actuel sur la politique d'austérité. On va la faire peser sur les collectivités. C'est quand même ce qui est annoncé, ce qui va rendre très difficile et qui a amené déjà, et je pense en 2024, qui a peut-être amené notre municipalité à avoir une, je vais dire, une gestion prudente. Et ce qui amène beaucoup de villes à faire attention, à ne pas faire certaines choses, à se restreindre, avant même qu'on leur dise vous ne l'aurez pas. C'est quand même un résultat d'une politique gouvernementale et je pense que c'est aussi important de le dire. Il y a eu la Conférence des Territoires il y a une dizaine de jours. L'annonce c'est le gel des fonds ce qui veut dire aussi des inquiétudes. Je pense que des Maires de tous bords se sont exprimés et ont affirmé il y a quand même de grandes inquiétudes pour 2026. J'interviens pour dire que pour ce qui est de notre groupe, on dénonce cette politique d'austérité qui est voulue, qui n'est pas voulue par la municipalité, par le Conseil ici, sauf si on est d'accord avec eux, mais qui est dommageable pour la population. Et on dit qu'il y a un moyen de faire autrement. Alors dans les moyens de faire autrement, il y a des associations d'élus, il y a différents groupes politiques, il y a des propositions. Je pense qu'il y a des choses qui ont déjà été dites, exonérer par exemple les collectivités de la TVA. Enfin, il y a beaucoup de propositions qui aideraient les collectivités à avoir une fiscalité qui leur permettrait de faire ce qu'ils ont à faire. La proposition que notre Conseil pourrait faire c'est aussi adjoindre sa voix dans les différents vœux. Il y a l'Association des Maires qui a fait une intervention, il y a d'autres associations que celle-là où on peut adhérer pour s'exprimer par rapport au gouvernement parce que c'est vraiment les politiques de proximité de la population qui vont en pâtir. C'est la population qui va pâtir de cette manière de faire. Ou alors on peut en rédiger une, peut être que Monsieur SCHWARTZ veut la rédiger, mais je fais la proposition qu'on puisse participer quand même au mouvement de l'ensemble des municipalités qui dénonce le recours à l'austérité pour le futur. Quant au Compte Financier 2024 qui est soumis au vote, pour nous il traduit ces orientations là, ce que je viens de dire tout à l'heure. Elles ont été votées par la majorité du Conseil, la gestion réalisée, pour nous les choix de recours au privé pour les services publics, je me suis déjà exprimée, et le manque de réalisation sociale forte, ça nous amène à voter

contre. Par contre, il n'y a pas de contestation de notre part ou de doute sur l'aspect gestionnaire. Nous faisons confiance aux gens qui sont en responsabilité, mais il y a aussi des services. C'est bien pour ça qu'on a des fonctionnaires qui sont, je pense, dans leurs responsabilités, qui font leur travail. Nous n'avons pas de doute par rapport à ça. C'est une affirmation de priorité divergente et notamment sur la question de l'investissement, c'est-à-dire que la municipalité a décidé de ne pas faire de recours à la dette, de recours à l'emprunt. Nous on pense que le recours à l'emprunt est un des moyens de réaliser des choses, de faire des réalisations. Donc effectivement alors que ce soit de la petite enfance au 3ème âge, et après c'est une question, après c'est un grand débat, quand on décide de construire une maison on fait une dette et on sait qu'on a un salaire qui rentre, on sait aussi que les finances municipales rentrent et qu'à un moment donné c'est bien ce mécanisme-là qui a permis à toutes les collectivités de faire des réalisations. Sinon il n'y a pas de réalisations, sinon on fait de la gestion pure de ce qui est obligatoire et on ne fait pas autre chose. Mais ça c'est un débat, mais pour nous c'est quelque chose d'important, c'est une discussion d'orientations et pour nous c'est important par rapport aux services qui pourraient être rendus à la population".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ remercie Madame HILPERT.

Monsieur le Maire : "Oui mais juste une réflexion, c'est que la dette a un effet mécanique, mais trop de dettes tue l'effet mécanique de la dette, n'est-ce pas ? Simplement en terme de gestion, et je vous remercie pour ce que vous avez dit d'abord, il faut être pragmatique dans un premier temps et puis après il y a la place pour l'analyse politique ... comme vous l'avez précisé, mais je vous propose de reprendre le fil".

Monsieur François BOURBEAU : "Je voulais juste ajouter que le choix de ne pas avoir fait d'emprunt en 2024 était un choix sage compte tenu du niveau des taux d'intérêt à l'époque. Et rien n'empêchera quand les taux seront redescendus de faire un rattrapage de dette ou d'emprunt".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "C'est ce que nous avons prévu au budget 2025 d'ailleurs".

Madame Bernadette HILPERT : "C'est un débat, il y a des villes qui ont fait des emprunts".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Très rapidement, nous avons nous décidé de ne pas faire d'emprunt comme j'avais dit tout à l'heure pour améliorer nos indicateurs. Or, pour avoir des offres lorsqu'on fait un appel, encore faut-il qu'on ait des indicateurs qui favorisent de la part du milieu bancaire ces offres. Nous étions à la limite. Je pense qu'aujourd'hui, mais je partage ce que vous avez dit, je partage toute la première partie concernant l'austérité, les difficultés et la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques. Je rappelle juste à ce niveau-là que le tout c'est de pouvoir rembourser la dette. Les collectivités, la Ville entre autres, nous remboursons notre dette.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention, s'il n'y en a pas on va passer au budget des parcs de stationnement. Nous avons principalement en fonctionnement pour les dépenses, les intérêts des emprunts, les charges de copropriété, toujours encore des frais d'avocat pour le contentieux qui nous engage par rapport au constructeur, les frais d'assurance et de taxe foncière et les amortissements d'immobilisations. En recettes, la subvention reçue du budget principal et la refacturation de la taxe foncière au titulaire de la DSP, c'est-à-dire INDIGO. En investissement, le remboursement de la dette et l'amortissement en capital. Vous avez les chiffres, je ne vais pas aller plus avant puisque c'est assez identique à ce qu'on avait les années précédentes.

S'il n'y a pas de question sur le parc de stationnement j'enchaîne sur le lotissement. On le met pour mémoire, on a toujours ce reliquat de 294 000 € qui est transféré d'année en année et que nous avons-là.

Dans le cadre du CFU, nous avons également à vous proposer les actions de formation des élus pour 2024, c'est la page 160 du document et vous avez les trois formations qui ont été suivies par les deux personnes. Il faut en débattre, je ne sais pas s'il y a des remarques. Il n'y en a pas, merci. Et donc je vous propose de passer à la délibération sur les trois Comptes Financiers Uniques que nous avons. Le Conseil Municipal est appelé pour chaque budget à approuver les éléments chiffrés, à constater les identités de valeurs et de comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, d'arrêter les résultats définitifs et de prendre acte de la présence du tableau récapitulatif des actions de formation".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDEVOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu la Loi n°2021-771 du 17 juin 2021 ratifiant les ordonnances n°2021-45 du 20 janvier 2021 et n°2021-71 du 27 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,

Vu les articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au vote du compte administratif,

Vu les articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L2541-13 du même code, relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu l'article L.2123-12 du CGCT relatif au droit à la formation des élus municipaux,

Vu l'article L. 2313-1 du code précité relative à la publicité des budgets et des comptes communaux, et à la note de présentation synthétique du Compte Financier Unique jointe en annexe,

Vu l'article L. 2541-13 de ce même code qui impose au Maire de se retirer avant le vote, Vu la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu la vérification des comptes du dernier exercice clos, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 juin 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal joint en annexe de la présente délibération,

Considérant que Monsieur le Maire propose de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du Président de séance,

Considérant que Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de Président de séance pour le vote du compte financier unique 2024,

Décide 31 votes pour :

Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD

2 vote(s) contre :

Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

1) DECIDE : De ne pas procéder au scrutin secret à l'élection du Président de séance et de recourir au vote à main levée,

2) DESIGNÉ : M. Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de Président de séance pour l'examen du compte financier unique 2024,

3) APPROUVE Le compte financier 2024 du Budget Principal 2024 et ses annexes se résumant de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 118 304,81	30 804 591,00	39 722 895,81
	Recettes réalisées (1)	B	4 050 825,34	31 632 245,66	35 683 071,00
	Restes à réaliser	C	1 037 809,47	0,00	1 037 809,47
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	9 328 638,52	34 583 939,53	43 912 578,05
	Dépenses réalisées (1)	E	7 597 656,33	29 936 929,61	37 534 585,94
	Restes à réaliser	F	1 124 277,50	0,00	1 124 277,50
Différences entre les litres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B - E	-3 546 830,99
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)		H	210 333,71
Solde (investissement) du résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent/déficit		G + H	-3 336 497,28
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)		I = C - F	-86 468,03
Résultat cumulé		Excédent/déficit		G + H + I	-3 422 965,31

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

4) CONSTATE Les identités de valeurs de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable

5) RECONNAIT La sincérité des restes à réaliser

6) ARRETE Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

7) PREND ACTE De la présence du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune, annexé au compte financier unique, et de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

5. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Parcs de Stationnement

Par délibération du 20 novembre 2023, la commune de Sarreguemines est entrée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Ce document a pour objectif d'être plus simple et plus lisible, les informations budgétaires et comptables soumises au vote étant rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Sa production est entièrement dématérialisée et s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Ainsi, les comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2024 sont soumis à l'approbation du conseil municipal, étant clôturés avec les résultats détaillés ci-après :

Pour le budget principal

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 118 304,81	30 604 591,00	39 722 895,81
	Recettes réalisées (1)	B	4 050 825,34	31 632 245,66	35 683 071,00
	Restes à réaliser	C	1 037 809,47	0,00	1 037 809,47
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	9 328 638,52	34 583 939,53	43 912 578,05
	Dépenses réalisées (1)	E	7 597 656,33	29 936 929,61	37 534 585,94
	Restes à réaliser	F	1 124 277,50	0,00	1 124 277,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 546 830,99	1 695 316,05	-1 851 514,94
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	210 333,71	3 979 348,53	4 189 682,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-3 336 497,28	5 674 664,58	2 338 167,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-86 468,03	0,00	-86 468,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 422 965,31	5 674 664,58	2 251 699,27

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Pour le budget annexe des parcs de stationnement

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	129 845,42	276 436,00	406 281,42
	Recettes réalisées (1)	B	95 385,42	276 622,33	371 907,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	105 565,00	312 933,66	418 498,66
	Dépenses réalisées (1)	E	98 189,09	202 637,64	300 826,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 803,67	73 984,69	71 081,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-24 280,42	36 487,66	12 217,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-27 084,09	110 382,35	83 298,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-27 084,09	110 382,35	83 298,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Pour le budget annexe des lotissements

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	588 490,64	294 245,32	882 735,96
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	294 245,32	294 245,32	588 490,64
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats					
	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés					
	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
	Excédent /déficit	G + H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Différence entre les restes à réaliser					
	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé					
	Excédent /déficit	G + H + I	-294 245,32	0,00	-294 245,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Dans les documents transmis figure l'ensemble des « annexes de chaque compte financier unique 2024 », et notamment, pour le Budget Principal, celle relative aux actions de formation des élus financées par la collectivité. Cette annexe donnera lieu au débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal, conformément à la Loi n°2021-771 du 17 juin 2021.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, JeanJacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu la Loi n°2021-771 du 17 juin 2021 ratifiant les ordonnances n°2021-45 du 20 janvier 2021 et n°2021-71 du 27 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,

Vu les articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au vote du compte administratif,

Vu les articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L2541-13 du même code, relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu l'article L.2123-12 du CGCT relatif au droit à la formation des élus municipaux,

Vu l'article L. 2313-1 du code précité relative à la publicité des budgets et des comptes communaux, et à la note de présentation synthétique du Compte Financier Unique jointe en annexe du CFU du Budget Principal,

Vu l'article L. 2541-13 de ce même code qui impose au Maire de se retirer avant le vote,

Vu la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu la vérification des comptes du dernier exercice clos,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 juin 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Parcs de Stationnement joint en annexe de la présente délibération,

Considérant que Monsieur le Maire propose de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du Président de séance,

Considérant que Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de Président de séance pour le vote du compte financier unique 2024,

Décide 31 votes pour :

Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESYDORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDEVOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD

1 abstention(s) : François BOURBEAU

1 vote(s) contre : Bernadette HILPERT

1) DECIDE : De ne pas procéder au scrutin secret à l'élection du Président de séance et de recourir au vote à main levée,

2) DESIGNE : M. Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de Président de séance pour l'examen du compte financier unique 2024,

3) APPROUVE Le compte financier 2024 du Budget Annexe des Parcs de Stationnement 2024 et ses annexes se résumant de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	129 845,42	278 438,00	408 283,42
	Recettes réalisées (1)	B	95 395,42	276 522,33	371 917,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	105 565,00	312 933,66	418 498,66
	Dépenses réalisées (1)	E	89 189,09	202 637,64	300 826,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 803,67	73 884,69	71 081,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-24 280,42	36 497,66	12 217,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-27 084,09	110 382,35	83 298,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-27 084,09	110 382,35	83 298,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

4) CONSTATE

Les identités de valeurs de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable

5) RECONNAIT La sincérité des restes à réaliser

6) ARRETE Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

6. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Lotissements

Par délibération du 20 novembre 2023, la commune de Sarreguemines est entrée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Ce document a pour objectif d'être plus simple et plus lisible, les informations budgétaires et comptables soumises au vote étant rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Sa production est entièrement dématérialisée et s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Ainsi, les comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2024 sont soumis à l'approbation du conseil municipal, étant clôturés avec les résultats détaillés ci-après :

Pour le budget principal

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 118 304,81	30 604 591,00	39 722 895,81
	Recettes réalisées (1)	B	4 050 825,34	31 632 245,66	35 683 071,00
	Restes à réaliser	C	1 037 809,47	0,00	1 037 809,47
Dépenses	Autofinancement budgétaire totale	D	9 326 638,52	34 583 939,53	43 910 578,05
	Dépenses réalisées (1)	E	7 597 656,33	29 936 929,61	37 534 585,94
	Restes à réaliser	F	1 124 277,50	0,00	1 124 277,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 546 830,99	1 695 316,05	-1 851 514,94
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	210 333,71	3 979 348,53	4 189 682,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-3 336 497,28	5 674 664,58	2 338 167,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-86 468,03	0,00	-86 468,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 422 965,31	5 674 664,58	2 251 699,27

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Pour le budget annexe des parcs de stationnement

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	129 845,42	276 436,00	406 281,42
	Recettes réalisées (1)	B	95 385,42	276 522,33	371 907,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	105 585,00	312 933,66	418 498,66
	Dépenses réalisées (1)	E	98 189,09	202 637,64	300 826,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 803,67	73 884,69	71 081,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-24 280,42	36 497,66	12 217,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-27 084,09	110 382,35	83 298,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-27 084,09	110 382,35	83 298,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Pour le budget annexe des lotissements

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	588 490,64	294 245,32	882 735,96
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	294 245,32	294 245,32	588 490,64
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-294 245,32	0,00	-294 245,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Dans les documents transmis figure l'ensemble des « annexes de chaque compte financier unique 2024 », et notamment, pour le Budget Principal, celle relative aux actions de formation des élus financées par la collectivité. Cette annexe donnera lieu au débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal, conformément à la Loi n°2021-771 du 17 juin 2021.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDEVOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu la Loi n°2021-771 du 17 juin 2021 ratifiant les ordonnances n°2021-45 du 20 janvier 2021 et n°2021-71 du 27 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,

Vu les articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au vote du compte administratif,

Vu les articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L2541-13 du même code, relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu l'article L.2123-12 du CGCT relatif au droit à la formation des élus municipaux,

Vu l'article L. 2313-1 du code précité relative à la publicité des budgets et des comptes communaux, et à la note de présentation synthétique du Compte Financier Unique jointe en annexe du CFU du Budget Principal,

Vu l'article L. 2541-13 de ce même code qui impose au Maire de se retirer avant le vote,

Vu la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu la vérification des comptes du dernier exercice clos,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 juin 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Lotissements joint en annexe de la présente délibération,

Considérant que Monsieur le Maire propose de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du Président de séance,

Considérant que Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de Président de séance pour le vote du compte financier unique 2024,

Décide 32 votes pour :

Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESYDORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDEVOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

1 vote(s) contre : Bernadette HILPERT

1) DECIDE : De ne pas procéder au scrutin secret à l'élection du Président de séance et de recourir au vote à main levée,

2) DESIGNE : M. Jean-Marc SCHWARTZ en qualité de Président de séance pour l'examen du compte financier unique 2024,

3) APPROUVE Le compte financier 2024 du Budget Annexe des Lotissements 2024 et ses annexes se résumant de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	588 490,84	294 245,32	882 735,96
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	294 245,32	294 245,32	588 490,64
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-294 245,32	0,00	-294 245,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-294 245,32	0,00	-294 245,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

4) CONSTATE Les identités de valeurs de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable

5) RECONNAIT La sincérité des restes à réaliser

6) ARRETE Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

7. Affectation des résultats 2024

Comme chaque année N, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice budgétaire N-1 suite au vote du compte financier unique y afférent.

Pour rappel, le compte financier unique dégage un résultat à la section de fonctionnement et un solde d'exécution à la section d'investissement.

En votant le compte financier unique 2024, le Conseil Municipal a entériné les résultats et soldes d'exécution arrêtés au 31/12/24 des différents budgets municipaux, conformément à la circulaire préfectorale du 17/02/14 qui stipule que les restes à réaliser font partie du résultat antérieur.

Le compte financier unique étant présenté postérieurement au vote du budget qui a eu lieu le 24 mars 2025, les résultats de l'exercice 2024 étaient prévisionnels et l'affectation de ces résultats au budget 2025 était anticipée.

Il convient de prendre à présent une délibération relative à l'affectation définitive des résultats, qui sont inchangés par rapport aux résultats présentés de manière anticipée lors du vote du BP2025.

Cette affectation porte sur les deux résultats excédentaires de fonctionnement et d'investissement.

Pour chacun des budgets qui suivent, après avoir rappelé, pour chacun d'eux, la nature du résultat et du solde d'exécution, il est proposé, le cas échéant, l'affectation du résultat comme suit :

Pour le budget principal

Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 sans restes à réaliser (RAR) :	5 674 664,58 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, avant RAR (compte 001) :	-3 336 497,28 €
❖ RAR en dépenses :	1 124 277,50 €
❖ RAR en recettes :	1 037 809,47 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, après RAR :	-3 422 965,31 €

L'excédent de fonctionnement de 5 674 664,58 € est affecté à la couverture du solde d'investissement après RAR à hauteur 3 422 965,31 € (compte 1068), il reste ainsi un montant de 2 251 699,27 €, conservés en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Pour le budget parcs de stationnement

Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 sans restes à réaliser (RAR) :	110 382,35 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, avant RAR (compte 001) :	- 27 084,09 €
❖ RAR en dépenses :	0,00 €
❖ RAR en recettes :	0,00 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, après RAR :	- 27 084,09 €

L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du solde d'investissement après RAR à hauteur de 27 084,09 € (compte 1068). Le report à nouveau de la section de fonctionnement est porté à 83 298,26 € (compte 002).

Pour le budget des lotissements

Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 sans restes à réaliser (RAR) :	0,00 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, avant RAR (compte 001) :	-294 245,32 €
❖ RAR en dépenses :	0,00 €
❖ RAR en recettes :	0,00 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, après RAR :	-294 245,32 €

La règle d'affectation des résultats pour les budgets annexes des lotissements précise que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant, il n'y a donc pas lieu d'effectuer de virement des excédents de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu la délibération du 18 décembre 2023 décidant la dissolution du budget annexe des forêts communales au 31 décembre 2023 avec reprise des résultats, de l'actif et du passif dans le budget principal,

Vu le vote du Compte Financier Unique 2024,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, François BOURBEAU

1 vote(s) contre : Bernadette HILPERT

a) La reprise partielle ou totale des soldes d'exécution de l'exercice 2024, constatés lors du vote du compte financier unique 2024, comme ci-dessous,

b) D'affecter les résultats de l'exercice 2024, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires comme suit,

c) D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération. Pour le budget principal :

Pour le budget principal :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 sans restes à réaliser (RAR) : 5 674 664,58 €

Solde d'investissement au 31/12/2024, avant RAR (compte 001) : -3 336 497,28 €

❖ RAR en dépenses : 1 124 277,50 €
❖ RAR en recettes : 1 037 809,47 €

Solde d'investissement au 31/12/2024, après RAR : -3 422 965,31 €

L'excédent de fonctionnement de 5 674 664,58 € est affecté à la couverture du solde d'investissement après RAR à hauteur 3 422 965,31 € (compte 1068), il reste ainsi un montant de 2 251 699,27 €, conservés en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Pour le budget parcs de stationnement

Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 sans restes à réaliser (RAR) : 110 382,35 €

Solde d'investissement au 31/12/2024, avant RAR (compte 001) : - 27 084,09 €

❖ RAR en dépenses : 0,00 €
❖ RAR en recettes : 0,00 €

Solde d'investissement au 31/12/2024, après RAR : - 27 084,09 €

L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du solde d'investissement après RAR à hauteur de 27 084,09 € (compte 1068). Le report à nouveau de la section de fonctionnement est porté à 83 298,26 € (compte 002).

Pour le budget des lotissements

Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 sans restes à réaliser (RAR) :	0,00 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, avant RAR (compte 001) :	-294 245,32 €
❖ RAR en dépenses :	0,00 €
❖ RAR en recettes :	0,00 €
Solde d'investissement au 31/12/2024, après RAR :	-294 245,32 €

La règle d'affectation des résultats pour les budgets annexes des lotissements précise que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant, il n'y a donc pas lieu d'effectuer de virement des excédents de fonctionnement vers la section d'investissement.

8. Vote d'une AE-CP pour le nettoyage des locaux (écoles et hôtel de ville)

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur la création de l'AE/CP suivante :

Nettoyage des locaux (25NETLOC) :

Cette AE/CP est créée sur une période de 5 ans, de 2025 à 2029

Imputation budgétaire : Compte budgétaire 6283-frais de nettoyage des locaux, aux fonctions 020- 211-212 et 288, code opération : 25NETLOC

Montant de l'AE/CP : 897 486,- €

Crédits de paiement 2025 : 89 385,- €

Crédits de paiement 2026 : 217 205,- €

Crédits de paiement 2027 : 223 721,- €

Crédits de paiement 2028 : 230 433,- €

Crédits de paiement 2029 : 136 742,- €

Après la présentation du point par Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ**, Madame **Bernadette HILPERT** demande si une AECF est un marché et si la procédure est faite.

Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** répond que c'est un marché dont les crédits sont étalés sur cinq ans et la procédure est réalisée. Il interpelle Monsieur Jean-Philippe HANRIOT-FEY, Responsable du Service des Marchés Publics.

Monsieur **Jean-Philippe HANRIOT-FEY** : « La procédure a été lancée et les marchés ont été attribués, la seule différence qu'il y a par rapport au précédent marché de nettoyage c'est que préalablement on les faisait commencer au premier janvier et terminer au 31 décembre. Là on les fait démarrer au premier août et ils termineront au 31 juillet. Donc, en fait, ils sont à cheval sur des exercices. Pour rappel, un marché public c'est sur quatre ans maximum, cela sera sur cinq exercices budgétaires d'où le fait d'avoir l'AE-CP".

Madame **Bernadette HILPERT** : "C'est ça qui justifie qu'on discute".

Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** : "Sinon, on aurait la même répartition de crédits tous les ans, là on fait une répartition de crédits annuels sur cinq ans".

Monsieur **Sayah KHARROUBI** : "Une petite question parce que comme je ne suis pas très intelligent, j'aimerais juste avoir quelques précisions. Ce n'est pas passé en commission des finances ça ? première question, et la deuxième Jean Marc s'il te plaît, on a bien discuté pendant trente minutes pour trois litres de carburant et deux spots radio, très bien merci".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu les articles L. 4311-3 et L. 3312-4 du CGCT du 19.02.2003, qui prévoient la possibilité pour les régions et les départements de voter les budgets en autorisations d'engagement,

Vu l'article L. 2311-3 du CGCT du 01.01.2005 modifié par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26.08.2005 article 5, qui étend le dispositif aux communes et aux groupements intercommunaux,

Décide 34 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- De créer la nouvelle AE/CP suivante :

Nettoyage des locaux (25NETLOC) :

Cette AE/CP est créée sur une période de 5 ans, de 2025 à 2029

Imputation budgétaire : Compte budgétaire 6283-frais de nettoyage des locaux, aux fonctions 020- 211-212 et 288, code opération : 25NETLOC

Montant de l'AE/CP : 897 486,- €

Crédits de paiement 2025 : 89 385,- €

Crédits de paiement 2026 : 217 205,- €

Crédits de paiement 2027 : 223 721,- €

Crédits de paiement 2028 : 230 433,- €

Crédits de paiement 2029 : 136 742,- €

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

9. Actualisation de l'état des effectifs permanents_01/07/2025

Dans la perspective des avancements de grade, promotions internes et recrutements à venir, il convient de modifier l'état des effectifs, avec effet au 1er juillet 2025 comme indiqué ci-dessous :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 14/20ème	-

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs en fonction de ce qui précède.

*Après la présentation du point par Madame **Carole DIDIOT**, Madame **Bernadette HILPERT** : "En regardant l'état du personnel, il y a énormément de postes vacants, donc vingt postes vacants, c'est à dire est-ce qu'aujourd'hui on a des difficultés de recrutement, est-ce qu'on les laisse délibérément vacants, est-ce qu'il y a une autre difficulté parce que vingt postes ce n'est pas rien sur la totalité des postes. Donc, je ne sais pas ce qui fait qu'aujourd'hui on a vingt postes vacants".*

*Madame **Carole DIDIOT** cède la parole à Madame **Axelle DORMOY**, Directrice des Ressources Humaines.*

*Madame **Axelle DORMOY** : "Bonsoir à tous. Pas de difficulté de recrutement particulière, pas plus que les autres collectivités, d'autres employeurs publics privés d'ailleurs. Alors, comme on a déjà eu l'occasion de le dire lors des conseils municipaux, sur le tableau des effectifs au premier juillet 2025 sur lequel nous avons anticipé les avancements de grade, de promotions internes. Pour l'instant, ils sont vacants parce que nous n'avons pas encore nommé. Ensuite, nous avons comme stratégie entre guillemets de toujours garder quelques postes vacants dans l'optique des remplacements justement puisque qu'actuellement nous remplaçons quasiment chaque départ en retraite donc plutôt que de faire à chaque fois cette gymnastique qui nécessite un passage en CST et ensuite en Conseil Municipal d'ouvrir-fermer ou fermer-ouvrir. Nous avons choisi d'avoir une petite flexibilité, une marge de manœuvre, c'est une modalité de gestion en fait, certaines collectivités préfèrent vraiment au poste prêt".*

***Monsieur le Maire** : "En fait, il y a une grande partie d'effet d'illusion, puisque ce sont des postes qui sont laissés ouverts pour plus de commodité, sachant qu'il y a ces mouvements de personnel qu'on régularise d'ailleurs régulièrement avec cette même philosophie. On peut épiloguer sur le fait qu'il n'y ait pas de fermeture de poste, mais aussi quelquefois qu'il n'y ait pas d'ouverture ou de création de poste, parce que on se sert des postes existants ouverts".*

*Madame **Bernadette HILPERT** : « Ça répond à ma question, c'est une stratégie comme une autre".*

***Monsieur le Maire** : "C'est une stratégie".*

*Madame **Bernadette HILPERT** : "C'est une stratégie pour autant vingt je trouve que ça fait quand même beaucoup même si je comprends".*

***Monsieur le Maire** : " Ça prouve qu'il y a du mouvement".*

*Madame **Carole DIDIOT** : "Et puis c'est au premier juillet, comme disait Axelle, je veux dire les mouvements, promotions et avancements se font au premier juillet".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Madame Carole DIDIOT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, en application de l'article L 411-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Décide 34 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- de procéder à la création suivante du tableau des effectifs permanents :

FILIERES	CREATION	SUPPRESSION
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique - principal de 2 ^{ème} classe à 14/20 ^{ème}	

Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :

- de remplacement d'agents absents du service,
- non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant,
- saisonnier et occasionnel,

10. Carte scolaire 2025/2026

Le Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale de la Moselle a informé Monsieur le Maire des dispositions prévues pour les écoles de la Ville de Sarreguemines en matière de création et de retrait de postes pour la rentrée 2025.

Au vu des effectifs il est prévu :

- le retrait du 12^{ème} poste de l'école primaire du Blauberg incluant un dispositif ULIS et deux dispositifs de dédoublement ;
- le retrait du 12^{ème} poste de l'école primaire des Faienceries incluant un dispositif ULIS et un dispositif UEMA ;
- le retrait du 6^{ème} poste de l'école primaire de Neunkirch. Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance de cette carte scolaire 2025/2026.

Madame Carole DIDIOT : "La carte scolaire pour la rentrée 2025 : l'Education nationale supprime trois classes, fait trois retraits de poste. Un retrait du 12^{ème} poste à l'école primaire du Blauberg, un poste

à l'école primaire des Faièneries et un 3ème poste à l'école primaire de Neunkirch. Bien évidemment, nous avons défendu ces trois postes au niveau de la Direction Académique de Moselle et plus particulièrement j'insisterais sur le poste de l'école primaire des Faièneries qui est quand même une école avec de grandes difficultés. Pour le moment, le DASEN qui est en poste depuis le 10 mars de cette année reste à l'écoute, n'a pas modifié sa décision puisqu'ils sont tout simplement, comment dire, tributaires des coupures que fait le ministère sur les différents territoires, sachant qu'à la rentrée 2025-2026, il va y avoir en Moselle 1 900 élèves de moins, donc forcément ils font un calcul parfois purement mathématique. L'école du Blauberg qui est une école REP aujourd'hui a un effectif très confortable puisqu'avec la suppression de ce 12ème poste, je crois qu'ils sont à 18 ou 19 en moyenne par classe, ce qui reste quand même confortable. Au niveau des Faièneries, ils vont passer à 24 qui est, je dirais un petit peu le seuil de l'Education Nationale aujourd'hui, et je dirais malheureusement. On a encore bon espoir de pouvoir maintenir le 12ème poste des Faièneries avant la rentrée mais à ce jour nous avons trois retraits qui ont été confirmés".

Monsieur le Maire : "Nous avons entrepris trois types de démarches d'entrée, puisqu'il y a différents courriers argumentatifs qui sont partis ; ça c'est la première. Ensuite, par la commission Ad Hoc où Carole siégeait, nous avons eu la possibilité de nous exprimer et de monter au créneau sur le sujet. Et puis nous avons fait une ultime tentative pour bien marquer le coup. Nous nous sommes rendus auprès des services du Directeur Académique, tout à fait récemment et nous avons, encore une fois, insisté sur la particularité des différents postes concernés et notamment sur le fait que lorsqu'on calcule un ratio, c'est une question que vous connaissez bien, bien on ne tient pas compte du profil particulier qui intervient dans le ratio. Est-ce que quand on donne le chiffre de 24, si c'est 24 d'une manière moyenne et continue bien 24 tout dépend des profils qu'on a à gérer. On le sait dans le système éducatif, dans son ensemble, on a développé tout ça en long en large. À l'heure actuelle, comme ça vient d'être dit, on a un engagement de regard sur la rentrée donc va y avoir un regard tout à fait attentif sur cette situation-là dans son évolution".

Madame Bernadette HILPERT : "Je propose comme tout à l'heure pour le budget, que le Conseil Municipal puisse dire, au vu de ce qui nous a été présenté, que le Conseil Municipal dans son entièreté, si tout le monde est d'accord, demande la révision. Je pense que les arguments et la capacité d'écrire, vous les avez. Mais je pense que c'est aussi un acte. Et je pense que c'est aussi dire à la population que le Conseil Municipal il essaye de défendre les postes ; les choses ne se font pas toujours dans le secret des cabinets. C'est intéressant aussi que la population elle sente, oui, le Conseil Municipal, il n'est pas d'accord qu'il y ait trois postes qui soient supprimés. D'une manière tout à fait tranquille, ça peut être un élément de poids, je fais la proposition".

Monsieur le Maire : "Nous souhaitons de toute façon globalement tous je le pense, c'est ce qui a été formulé, c'est ce qui était dans mes explications aussi. Nous souhaitons que la question soit revue dans l'idée de la rentrée, qu'on nous donne les explications et qu'on puisse le suivre. Je pense qu'on peut tous partager cette démarche-là, nous l'avons déjà écrit et ce sera au compte rendu de la séance d'aujourd'hui".

Monsieur Dominique LIMBACH : "Quand Monsieur le Maire s'exprime, c'est au nom du Conseil municipal".

Monsieur le Maire : "Mais ce sera de toute façon porté au compte rendu de nos échanges d'aujourd'hui. Puisque c'est un point d'information, on prend acte. Non seulement on a écrit, mais on s'est déjà présenté sur place et on a largement développé la question je vous assure".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN,

Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Madame Carole DIDIOT

Vu le courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale en date du 6 janvier 2025,

Vu le courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale en date du 20 mars 2025,

Vu les conclusions du Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) du 23 juin 2025,

Décide 34 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

De prendre acte de la carte scolaire 2025/2026 qui suit :

- Retrait du 12ème poste de l'école primaire du Blauberg incluant un dispositif ULIS et deux dispositifs de dédoublement ;
- Retrait du 12ème poste de l'école primaire des Faïenceries incluant un dispositif ULIS et un dispositif UEMA ;
- Retrait du 6ème poste de l'école primaire de Neunkirch.

11. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération Moselle Jeunesse 2025

Depuis 2003, la Ville de SARREGUEMINES s'est engagée avec le Conseil Départemental de la Moselle dans une politique jeunesse en direction des jeunes de 11 à 17 ans.

La Ville de SARREGUEMINES, les acteurs socioculturels, les associations culturelles et les associations sportives ont décidé de réitérer l'opération MOSELLE JEUNESSE en 2025 pour la 18^{ème} édition.

Pour cette 18^{ème} édition les objectifs de Moselle Jeunesse 2025 sont :

- Enrichir et développer le partenariat entre les clubs sportifs et les associations socioculturelles inscrits dans le projet,
- Permettre à des jeunes de milieux, d'âges, de sexes différents de se rencontrer et de mieux se connaître grâce au sport,
- Donner une place d'acteur aux jeunes par l'implication et la valorisation des jeunes au cœur des projets,

- L'accessibilité de TOUS au sport et à la culture dans un cadre d'éducation à la santé, surtout les jeunes les plus isolés,
- Valoriser les jeunes, leurs savoir-faire et être,
- Valoriser et soutenir la vie locale,
- Promouvoir le sport et la culture dans un cadre d'éducation à la santé.
- Ouvrir le dispositif Moselle Jeunesse sur tout le territoire de la CASC

1) Les projets 2025 :

- Le Challenge Inter Collèges du 13 juin 2025 :
Celui-ci se déroulera au Stade Gérard BURG de 8h à 17h. Ce projet consiste à réunir 10 équipes constituées de 4 collégiens de 3 collèges de Sarreguemines et pour la deuxième fois cette année le collège Val de Sarre de Grosbliederstroff (soit 40 équipes avec un total de 160 jeunes) qui intègre le dispositif dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CASC et la CAF.
Chaque partenaire associatif doit préparer un petit défi noté sur 4 points et d'une durée d'environ 10 minutes maximum.
En fin de journée, un classement par équipe est réalisé. L'édition 2025 innove par la résolution d'une énigme commune aux 4 collèges. Ainsi le classement par collège se transforme en jeu de coopération où tout le monde perd ou gagne mais ensemble !
- Le projet estivale 2025 :
Le 18, 20 et 22 août 2025, sont organisées des soirées d'animation qui consistent à proposer aux jeunes Sarregueminois des initiations gratuites de nombreuses activités sur le site de l'Ecole Maud Fontenoy du quartier de l'Allmend. Cette année encore, c'est le Centre Socioculturel qui coordonne ces animations estivales en partenariat avec le service Jeunesse de la Ville et de nombreuses associations locales.

2) Les stages :

Certaines activités ne pouvant pas être pratiquées ponctuellement, plusieurs associations proposent encore cette année de venir les découvrir sous forme de stages dans le cadre du projet Moselle Jeunesse 2025.

- Le stage d'équitation :

Ce stage va permettre cette année à 10 jeunes issus des quartiers Politique de la Ville de découvrir le monde du cheval et du poney.

- Le stage d'aviron :

Ce stage a permis à 10 jeunes de découvrir la pratique de l'aviron sur la Sarre du 7 au 11 avril. Activité qui a connu un grand succès auprès des adolescents.

- Le stage de plongée :

Cette action se déroulera au Centre Nautique de la ville en partenariat avec l'association Abyss.

Ce projet est destiné à 10 jeunes méritants issus des quartiers et ciblés par les animateurs du Service Jeunesse.

- Le stage de handball :

Comme l'an dernier, le club de handball local en partenariat avec le comité départemental de handball a proposé aux jeunes des quartiers un stage de découverte de leur discipline en avril 2025. Cette expérience leur a également permis de découvrir le sport de haut niveau en pouvant aller soutenir l'équipe des « Dragonnes » de Metz.

- Découverte de nos forêts :

Le club Vosgien nous réorganise cette année pour la troisième fois un après-midi de découverte de nos forêts à destination d'un petit groupe de jeunes le vendredi 11 juillet prochain.

- Initiation au jeu de rôles :

La Ludothèque Beausoleil organise pour la première fois les 9 et 23 août 2025, deux journées dédiées à la découverte du jeu de rôles.

Ainsi, comme chaque année, le tissu associatif local se mobilisent largement puisque 19 associations ont répondu à notre appel :

- Aviron
- Sarreguemines Jump
- Musique Municipale
- L'ASSA
- Tennis
- Lutte
- Music Danse Connection
- Abyss
- L'ASSO Basket
- Badminton
- Association Riv'Droite Centre Socioculturel
- Le Club de Handball
- L'ASSO Gymnastique
- Le Club Vosgien
- Le CSL Beausoleil
- La Ludothèque Beausoleil
- Abyss
- La Ludothèque
- Le Sport Adapté

Prévisionnel financier :

MOSELLE JEUNESSE 2025

ASSOCIATION	COUT TOTAL DE L'ACTION	Demande CD 57	Accord CD 57 été	VILLE			ASSOCIATION	
				Financement par ailleurs	Subvention demandée	Subvention attribuée	Valorisation personnel	Fonds propres
ABYSS	9 075,00	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00	2 675,00	0,00
ASSA	1 220,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
Aviron Club	1 200,00	650,00	0,00	0,00	550,00	550,00	0,00	0,00
Badminton	900,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

Association Bail	790,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,00
As Ry Basso	6 412,00	2 525,00	0,00	0,00	2 525,00	2 500,00	1 362,00	0,00
Club Voegelen	178,30	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,30
CSB	2 150,00	1 400,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	150,00
Luna	825,00	400,00	0,00	0,00	225,00	200,00	0,00	200,00
Museo Banca Linnecchito	950,00	500,00	0,00	0,00	300,00	300,00	150,00	0,00
Sarreguemines Jeune	1 920,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00
Musique Municipale	4 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 500,00	0,00	0,00
Laudothèque	887,00	550,00	0,00	0,00	250,00	250,00	0,00	87,00
Spaill Adapte	336,00	126,00	0,00	0,00	160,00	160,00	0,00	0,00
Tennis	850,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
TOTAL	31 693,30	16 021,00	0,00	0,00	9 810,00	9 260,00	4 187,00	1 625,30

En résumé il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant total de 9 260 € aux associations citées ci-dessus au titre du projet MOSELLE JEUNESSE 2025.

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2025, sur la ligne « projets jeunesse » au chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.

A l'issue de la présentation du rapport par Monsieur Denis PEIFFER, Monsieur Marc FELD interroge concernant le tableau. "Il y a une ligne qui s'appelle - accord CD 57 été - et y a 0 € à chaque fois, est-ce que ce sont des subventions qui auraient été demandées au Département ?".

Monsieur Denis PEIFFER : "Non, en fait le Département ne s'est pas encore positionné sur les subventions. Nous on a la demande de l'association mais la commission du Département qui attribue les subventions va se réunir prochainement. On n'a pas les chiffres au jour d'aujourd'hui, donc on ne peut pas avancer des chiffres qu'on ne connaît pas, mais généralement le Département par comparaison des années passées suit assez bien les demandes des associations et, de manière générale, toutes celles qui s'investissent dans ce dispositif sont assez couvertes au niveau des frais qu'elles engagent, que ce soit par le Département ou par la Ville de Sarreguemines".

Monsieur Marc FELD souligne que ça s'apparente à une avance que la Ville fait.

Monsieur Denis PEIFFER : "Non, ce n'est pas une avance. Des projets ont déjà eu lieu pour certains. J'ai parlé avant des opérations, des ateliers. Par exemple, l'atelier "Aviron" a déjà eu lieu, l'atelier "plongée" va avoir lieu, la journée du challenge Inter collège a déjà eu lieu. Par contre, les journées quartiers d'été auront lieu dans les mois de juillet et août à venir. Ce sont des subventions qui permettent aux associations, qui mettent des moyens humains pour pouvoir faire ces événements parfois du matériel, de pouvoir financer leurs opérations. Il y a toujours un budget prévisionnel et du coup elles s'appuient aussi sur leurs fonds propres. Certaines associations fonctionnent énormément avec leurs fonds propres, si vous voyez un peu le tableau. Et l'objectif, c'est qu'on soit clairement opérationnels et que chacun soit gagnant dans l'affaire. Et les premiers gagnants, j'ai envie de dire, ce sont les jeunes de la ville de Sarreguemines que l'on essaie de réunir dans une forme de mixité des milieux, mixité des

quartiers, mixité socioprofessionnelle et de proposer des animations à nos jeunes tout au long de l'été. Je crois que cette année, franchement, on a une programmation qui est assez intéressante et assez étoffée".

Monsieur **Marc FELD** remercie Monsieur Denis PEIFFER.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Denis PEIFFER

Vu la Charte Moselle Jeunesse reconduite pour 3 ans avec le Conseil Départemental de la Moselle,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Décide 34 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- d'accorder, au titre du projet MOSELLE JEUNESSE 2025, les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention attribuée
Abyss	3 200,00
Aviron Club	550,00
Association Riv'Droite	2 500,00
CSL Beausoleil	600,00
Lutte	200,00
Music Dance Connection	300,00
Musique Municipale	1 500,00
Ludothèque Beausoleil	250,00
Sport Adapté	160,00
TOTAL	9 260,00

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2025, sur la ligne « projets jeunesse » au chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes.

12. Subvention complémentaire à l'association Sarreguemines JUMP

Le point a été retiré de l'ordre du jour.

13. Convention de groupement de commande - Mise en souterrain des réseaux avenue de la Blies et rue Emile Gentil

Dans le cadre du projet municipal d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications avenue de la Blies et rue Emile Gentil, la Ville de SARREGUEMINES et Enedis doivent procéder à la mise en souterrain des réseaux.

Il s'avère que la réalisation, par un chantier unique, de ces travaux permet de répondre au mieux aux problématiques ci-dessous :

- contraintes d'occupation du domaine public et de leurs conséquences sur les délais de réalisation,
- configuration particulière de certains tronçons,
- concordance des tracés des réseaux.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs ou entre acheteurs publics et personnes morales de droit privé afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Ainsi, afin d'obtenir une coordination la plus maîtrisée possible, Enedis et la Ville de SARREGUEMINES souhaitent constituer un groupement de commande dont le projet de convention figure en annexe.

La collectivité doit donc décider dès maintenant :

- d'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Sarreguemines et ENEDIS ainsi que les dispositions de la convention constitutive.

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la Ville de Sarreguemines et ENEDIS. - de DONNER tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, JeanClaude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration : Audrey LAVAL pouvoir à Christiane HECKEL, Nicole MULLER-BECKER pouvoir à Marc FELD

Sur le rapport de Monsieur Christian DIETSCH

Vu le code de la commande publique,

Décide 34 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- d'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Sarreguemines et ENEDIS ainsi que les dispositions de la convention constitutive.
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la Ville de Sarreguemines et ENEDIS.
- de DONNER tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

14. Convention de servitudes avec ENEDIS relative au renouvellement de la liaison HTAS entre les postes GALLIENI et CHAMPS DE MARS sur la parcelle communale cadastrée section 72, numéro 0517

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, la société ENEDIS projette de renouveler la liaison HTAS entre les postes GALLIENI et CHAMPS DE MARS.

Il s'agit notamment d'établir dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 70 mètres ainsi que ses accessoires.

Ces travaux devant être réalisés sur la parcelle communale cadastrée section 72, numéro 0517, ENEDIS propose à la collectivité de conclure une convention de servitudes (Projet ci-joint).

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la conclusion, avec ENEDIS, d'une convention de servitudes relative aux travaux sur la parcelle communale, cadastrée section 72, numéro 0517, telle que jointe en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Sur le rapport de Monsieur Christian DIETSCH

Considérant que la société ENEDIS est amenée à réaliser des travaux dans le cadre du renouvellement de la liaison HTAS entre les postes GALLIENI et CHAMPS DE MARS sur la parcelle communale cadastrée section 72, numéro 0517,

Vu le projet de convention de servitudes ci-annexé,

Décide 34 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

- d'approuver, au profit de la société ENEDIS, les termes de la convention de servitudes relative aux travaux sur la parcelle communale, cadastrée section 72, numéro 0517,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère

15. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire,

Vu les articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 a décidé à l'unanimité de déléguer à M. le Maire, pour la durée de son mandat, des attributions.

Vous trouverez ci-dessous un relevé de décisions par domaine :

FINANCES

- Décisions financières

N°	Objet	Date de l'acte
DF11MAI25	Virement de crédits n°1 du budget principal 2025	02/05/2025
DF13MAI25	Arrêté de suppression de la régie de recettes "Stationnement payant sur voirie"	01/04/2025
DF14MAI25	Arrêté portant cessation de fonction de régisseur titulaire et suppléants de la régie de recettes "Stationnement payant sur voirie"	01/04/2025
DF15MAI25	Arrêté de suppression de la régie de recettes "Encaissement produit des horodateurs"	01/04/2025
DF16MAI25	Arrêté portant cessation de fonction de régisseur titulaire et suppléants de la régie de recettes "Encaissement produit des horodateurs"	01/04/2025
DF17MAI25	Convention de mécénat - M. Christian DIETSCH	03/03/2025
DF18MAI25	Convention de mécénat - M. HANRIOT-FEY Jean-Philippe	03/03/2025
DF19MAI25	Convention de mécénat - Mme LOZACH Mathilde	03/03/2025
DF20MAI25	Convention de mécénat - Association SARREGUEMINES PASSION	17/03/2025
DF21MAI25	Convention de mécénat - M. TRAVERT Didier	24/03/2025
DF22MAI25	Convention de mécénat - M. WERNET Stéphane	12/03/2025
DF24MAI25	Convention de mécénat - M. BOURBEAU François	21/05/2025
DF26JUN25	Virement de crédits n°2 du budget principal 2025	11/06/2025

- Acceptation des indemnités de sinistres suivantes :

Exercice	N° pièce	Date pièce	Libellé	Montant TTC
2025	1484	05/05/2025	INDEMNITE SUITE A SINISTRE DU 19.06.23 RESTAURATION DES ARMES COLLECTION PATRIMONIALE	16 998,53

URBANISME

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 55 n°546	57 rue de Ruffec	Habitation	908 m ²
Section 1 n°79, 78 80	21-23 rue du Marquis de Chamborand	Commercial	469 m ²
Section 60 n°288 312	7 rue Pierre Greff	Habitation	1127 m ²
Section 8 n°459	79 rue Clémenceau	Commercial	324 m ²
Section 7 n°105	28 rue Jacques Roth	Habitation	256 m ²

57

Section 51 n°118	12 rue de 2 Ponts	Habitation	422 m ²
Section 27 n°75	26 rue des Bergers	Habitation	443 m ²
Section 73 n°194	18 rue Saint Denis	Habitation	480 m ²
Section 11 n°51-56	4-6 Square du Zodiaque	Garages	1423 m ²
Section 21 n°552	11 rue des Jacinthes	Habitation	283 m ²
Section 72 n°227 131	14 rue du Lieutenant Cahen	Habitation	1000 m ²
Section 9 n°114	27 rue Auguste Frieren	Habitation	312 m ²
Section 73 n°319	125 rue du Maréchal Foch	Habitation	1036 m ²
Section 23 n°505 520	30 rue du Docteur Schatz	Habitation	498 m ²
Section 30 n°414 415, 416	3 rue de l'Abbé Ernest Krebs	Habitation	654 m ²
Section 55 n°162 208, 299	85 rue de Graefinthal	Habitation	3728 m ²
Section 77 n°491	rue de Blies Ebersing	TAB	849 m ²
Section 77 n°494 493	58 rue de Blies Ebersing	Habitation	1535 m ²
Section 50 n°336 440	20 impasse des Noyers	Habitation	492 m ²
Section 21 n°330	82 rue du Blauberg	Habitation	608 m ²
Section 19 n°26	258 rue de la Montagne	Habitation	2670 m ²

Communications

Monsieur le Maire remercie pour les échanges de ce soir et souhaite un bel été à tous.

Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 30 juin 2025

1. Approbation du procès-verbal de la 41ème séance du Conseil Municipal du 19 mai 2025
2. Composition du conseil communautaire de la CASC fixée dans le cadre d'un accord local
3. Lettre d'intention en faveur de la conclusion d'une convention Armées / Collectivités locales
4. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget principal
5. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Parcs de Stationnement
6. Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe des Lotissements
7. Affectation des résultats 2024
8. Vote d'une AE-CP pour le nettoyage des locaux (écoles et hôtel de ville)

9. Actualisation de l'état des effectifs permanents_01/07/2025
10. Carte scolaire 2025/2026
11. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération Moselle Jeunesse 2025
- ~~12. Subvention complémentaire à l'association Sarreguémies JUMP~~
13. Convention de groupement de commande - Mise en souterrain des réseaux avenue de la Blies et rue Emile Gentil
14. Convention de servitudes avec ENEDIS relative au renouvellement de la liaison HTAS entre les postes GALLIENI et CHAMPS DE MARS sur la parcelle communale cadastrée section 72, numéro 0517
15. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT)
– Communication(s)

Le Maire
Marc ZINGRAFF



Le Secrétaire
Maxime TRITZ

